

Rapport de la commission de gestion

Exercice 2023

Annexes



Illustration : le nouveau chemin de Corminjoz. Photo : P. Clivaz Luchez.

ANNEXE 1

Contrôle des dépenses informatique

	Couts	Différ./p	Préavis
Matériels			
Site principal, serveurs physiques, site secondaire, stockage	513'238.70	-9'338.70	503'900.00
Site secondaire, serveurs, répliquions et sauvegardes			
Stockage			
10 stations graphiques	202'732.35	7'667.65	210'400.00
75 Clients légers (zero client)			
65 PC portables			
203 écrans			
37 imprimantes		24'400.00	24'400.00
2 tableaux interactifs		10'000.00	10'000.00
Câbles et SFP		17'325.00	17'325.00
Divers et imprévus sur 5 ans	19'940.25	10'059.75	30'000.00
Logiciels			
Microsoft - mise à jour des licences serveurs, licences CAL, Office, VDA, VMWare, Veeam	17'833.60	32'166.40	50'000.00
Microsoft - mise à jour des licences CAL		7'500.00	7'500.00
Microsoft - suite office pour la bureautique		82'500.00	82'500.00
Licences DEM	12'479.23	20.77	12'500.00
Exchange serveur		10'000.00	10'000.00
Exchange CAL		15'000.00	15'000.00
Echange Archive		9'000.00	9'000.00
Win10 pour le VDI		28'000.00	28'000.00
Vmware Enterprise Vcenter 5 ans	89'208.82	-69'208.82	20'000.00
Vmware Horizon 5 ans	47'945.22	-47'945.22	0.00
Réseau			
Coeur de réseau, switches, Remplacement coeur de réseau, déploiement site DR. Refonte infra	112'084.19	-14'584.19	97'500.00
Switches accès (renouvellement ne faisant pas partie du marché public)		25'000.00	25'000.00
Palo Alto	123'600.00	-83'600.00	40'000.00
Fortinet	6451.19	8'548.81	15'000.00
Mag 2600 / Pulse		5'000.00	5'000.00
Ucopia	7'172.80	-3'172.80	4'000.00
Onduleurs	2'577.60	12'422.40	15'000.00

Services			
Accompagnement marché public	23'660.30	1'339.70	25'000.00
Accompagnement plan directeur informatique	81'464.30	3'535.70	85'000.00
Palo Alto, séparation des vlans, filtrage, sécurité		20'000.00	20'000.00
Mise en service Onduleurs - électricien		3'000.00	3'000.00
Audit de sécurité		25'000.00	25'000.00
Arrondi		-25	-25.00

Total **1'260'388.55 129'611.45 1'390'000.00**

Disponible sur le compte 129'611.45

ANNEXE 2

GED, avancement du projet

PROJET GED GELO

Statut du projet au 29 février 2024



Statut actuel

La phase 2 est en cours

- ✓ Les services pilotes ont défini le plan de classement et les intégrations nécessaires
- ✓ Le plan de classement a été déployé dans ELO
- ✓ La finance a démarré en production
- ✗ Les intégrations Abacus ont été testées et doivent être mises en production
- ✗ L'informatique va démarrer en production

II Domaine et bâtiment attend la mise en production de son application de gestion patrimoniale

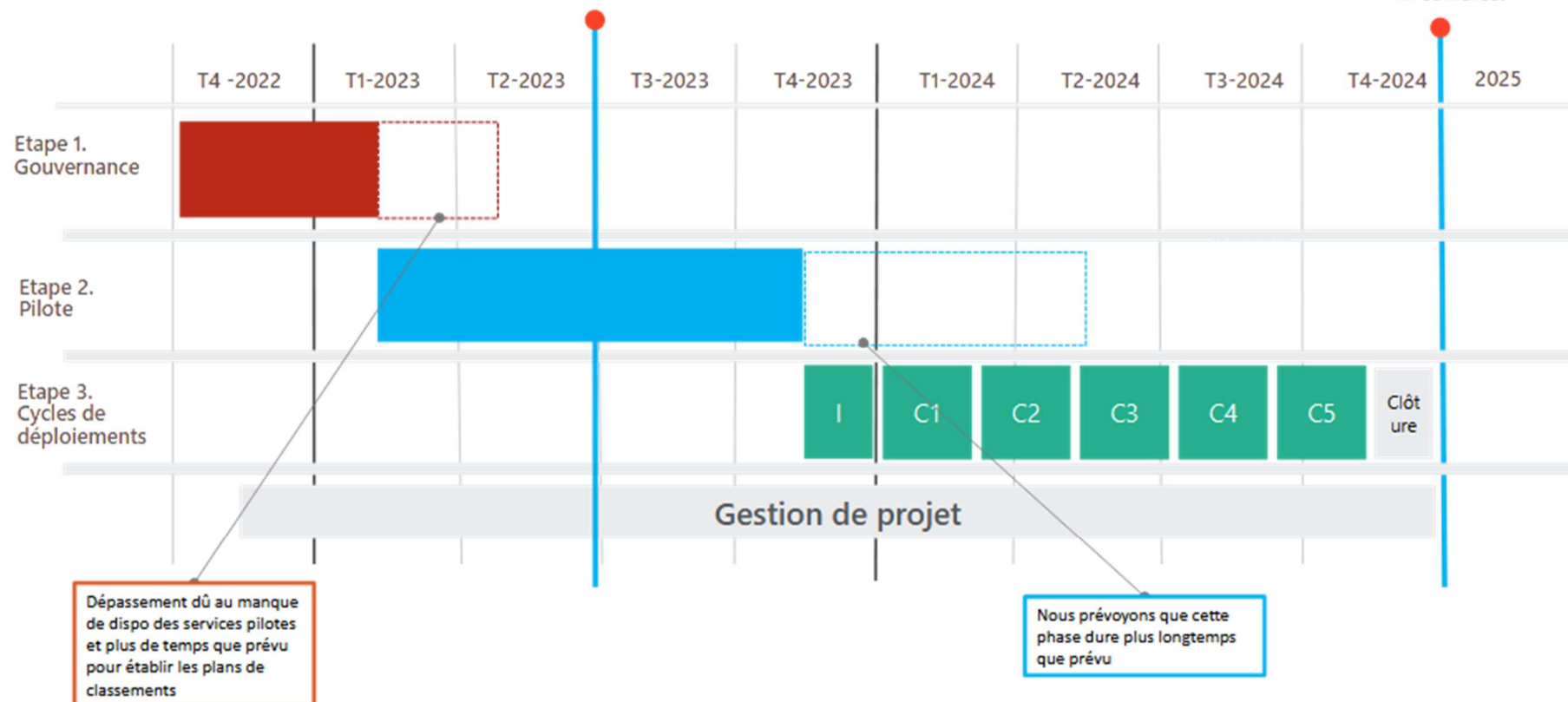
La phase 3 a démarré

- ✓ Le plan de classement sont définis pour le groupe C1 (Greffes, Aide sociale, archives, J&S) et les formations ont commencé. La reprise des documents est en cours.
- ✓ Kickoff pour le groupe C2 effectué (Office de population, Bibliothèque et culture et intégration), ateliers de définition des plans de classement effectués.

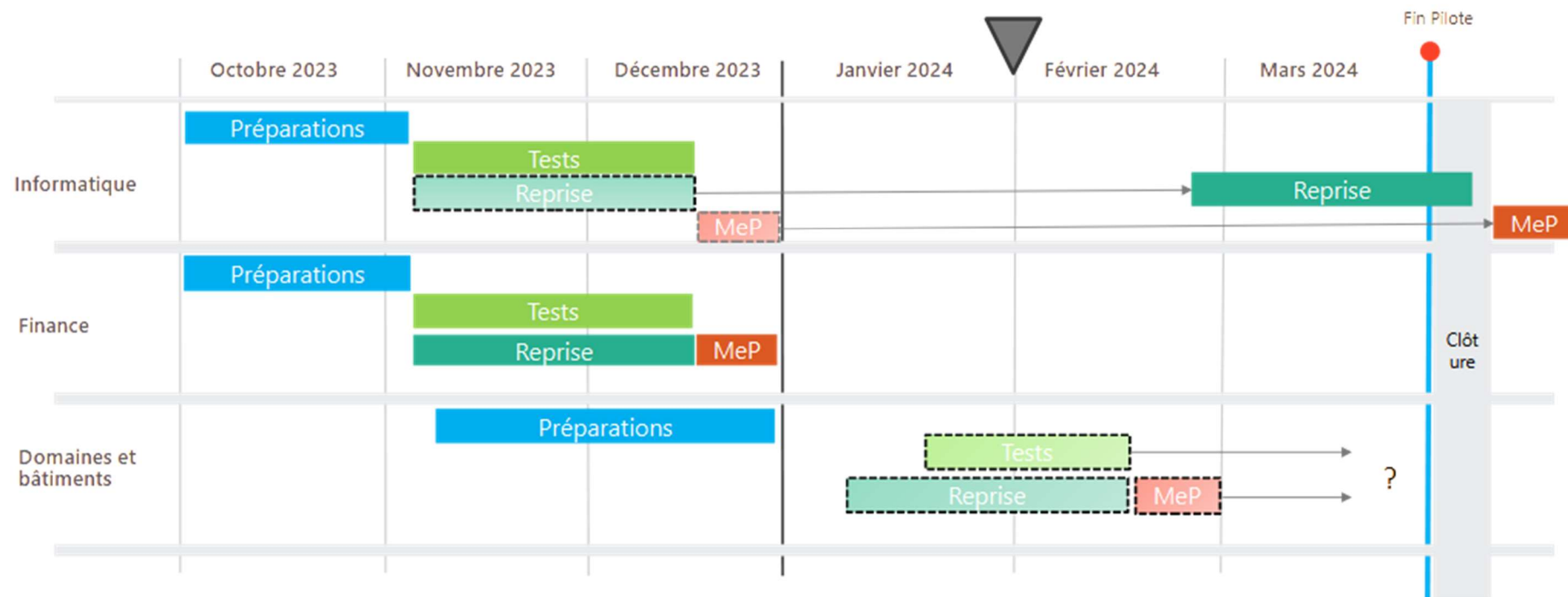
Macro-planification générale



Fin du mandat



Etape 2. - Pilotes



Groupes de déploiement

C1 – Greffe-archives – Aide sociale communale – Jeunesse et sport

Préparation : Novembre, décembre 2023

Tests : Février 2023

Mise en production : Mars 2023

C2 – Ressources humaines – Office de la population – Enfance

Préparation : Janvier – Février 2024

Tests : Avril 2024

Mise en production : Mai 2024

C3 – Urbanisme – Energie et environnement

Préparation : Mars – Avril 2024

Tests : Juin 2024

Mise en production : Juillet 2024

C4 – Culture et intégration – Bibliothèque

Préparation : Mai – Juin 2024

Tests : Août 2024

Mise en production : Septembre 2024

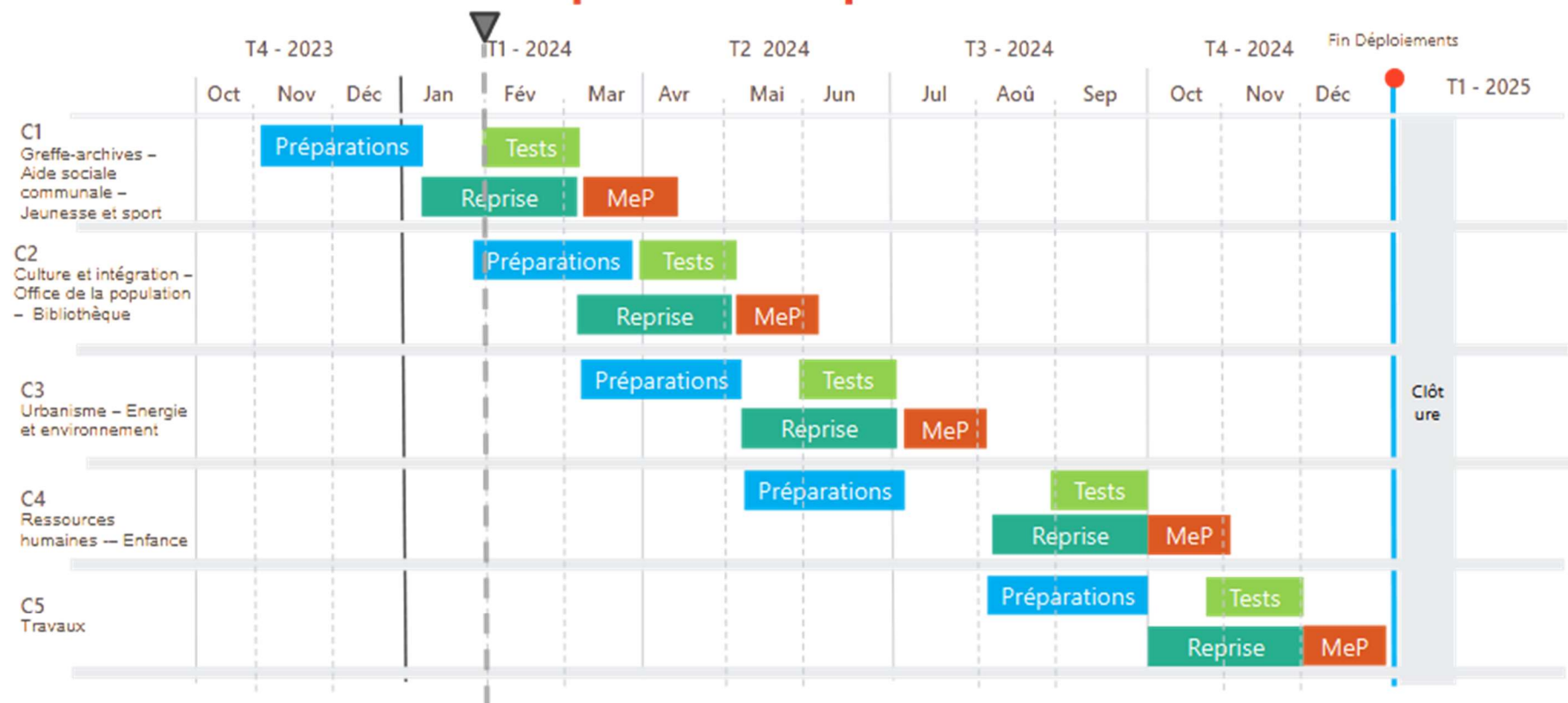
C5 – Travaux

Préparation : Août – Septembre 2024

Tests : Novembre 2024

Mise en production : Décembre 2024

Etape 3. - Déploiements



Coûts au 29.02.2024



Budget selon le préavis n° 10-2022 vs coûts

Centre de coût	Budget	Prestations	Montant dépensés	Estimation des coûts restants	Total des coûts Estimés à la fin du projet
Gestion de projet	247'680.-	Factures ELCA	154'165.-	89'515.-	243'680.-
Protocol - Fournisseur de ELO	11'300.-	Prestations 2023 Prestations 2024	3'960.- 5'000.-	2'340.-	11'300.-
Support ponctuel pour expertise archivistique	10'000.-	Support de Mme Giffard	8'500.-	11'500.-	20'000.-
Développement des interfaces ELO avec les principales applications	25'000.-	Connecteur Abacus Connecteur ELO - Abacus	400.- 9'530.-	15'070.-	25'000.-
Divers et arrondi	6'020.-				
TOTAL	300'000.-		181'555.-	118'425.-	299'980.-

Tous les montants mentionnés sont hors TVA

ANNEXE 3

Tableau du nombre de LUP 2023

Enquêtes publiques - LUP - UC 27.05.2024

N° Enquête	N° CAMAC	N° parcelle(s)	Lieu	Natures des travaux	Nbre bâtiments		Nbre logements		Nbre LUP	
2023					Avant	Après	Avant	Après	Avant	Après
E 3558 EC-DE	218551	2025	Rte de Cossonay 104	Changement d'affectation (de commerce à cabinet médical) et transformations intérieures						
E 3559	219928	317	Ch. de Perréaz 11	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air-eau extérieure	1	1				
E 3560	219937	186	Av. de la Rapille 1	Assainissement de l'enveloppe, rénovation énergétique	1	1				
E 3561	220420	681	Ch. de la Grand-Vigne 12	Création d'une nouvelle installation de climatisation	1	1				
E 3562	219812	759	Châlet 2	Agrandissement du rez, transformations intérieures et isolation périphérique	1	1	2	2		0
E 3563	218439	1	Site de Cery	Mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux claires et usées	0	0				
E 3564	219347	766	Ch. de Bel-Orne 10	Surélévation de la villa familiale ECA 1031. Mise en conformité de l'enveloppe thermique selc	1	1	1	1	0	0
E 3565	219648	779	Av. du Galicien 5	Changement des antennes et modifcation d'une station de base de téléphone mobile existant	1	1				
E 3566 EC-DE	220998	842-670	Rochelle 31-33-34-35-37	Demande administrative, enquete complementaire pour la modification de la nomenclature						
E 3567 EC	221148	120	Belmonthoux 23	Déplacement de la zone vélos						
E 3568	219892	181	Ch. d'Ombreval 7	Rénovation et surélévation d'un bâtiment d'habitation existant (32 appartements) et construct	1	2	24	71	0	8
E 3569	216490	831	Perréaz 25	Démolition des bâtiments ECA 358, 1428 et 1716 pour la construction d'un immeuble de 11 a	1	1	1	11	0	2
E 3570	219173	664	Grand-Vigne 11	Réunion des parcelles 664 et 666. Démolition du bâtiment existant avec construction d'un			12	26		6
E 3571	221086	310 - 284	Rte de Cossonay 112	Construction d'un immeuble d'habitation de 11 logements avec parking intérieur et 10 places	5	1	2	11		
E 3572	220782	726	Ch. des Baumettes 14	Assainissement énergétique d'une villa	1	1				
E 3573 EC-DE	220480	880	Rte de Renens 24	Aménagement d'un cabinet de physiothérapie						
E 3574	223500	1960	Ch. de Bel-Orne 32	Aménagement intérieur en vue d'une activité de coatching sportif	1	1				
E 3575			Diverses communes	Miseà jour périodique (MPD) de la mensuration officielle						
E 3576	223334	770	Ch. de Bel-Orne 18	Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau à l'extérieure (PA	1	1				
E 3577	221974	50, 152, 153, 155, 15	Vallombreuse 81 à 105, M	Assainissement des toitures et des garde-corps d'un ensemble de 9 bâtiments de						
E 3578 EC	224222	120	Ch. de Belmonthoux 23	Modification d'un talus en gabions	1	1				
E 3579	223558	2010-870	Flumeaux 40	Réalisation d'une loge d'accueil pour le CAMPUS UNLIMITRUST avec vélostation						
E 3580	209232	882	Rte des Flumeaux 41	Construction d'une station de communication mobile avec les nouvelles technologies (4G-5G	1	1	0	0		
E 3581	221052	838	Av. de Floréal 42	Adaptation d'une station de communication mobile aux technologies (4G-5G) pour le compte	1	1	0	0		
E 3582	221101	933	Rte de Neuchâtel	Transformation d'une installation de communication mobile existante pour Salt Mobile SA et s	0	0	0	0		
E 3583	223805	803	Ch. des Planches	Construction d'un bâtiment Minergie de 19 logements PPE et locatifs comprenant 17 places c	0	1	0	19	0	3
E 3584 EC-DE	225757	2023 - 2024	Rte de Cossonay 96-98	Nouvelle affectation des bureaux pour une agence immobilière. Aménagements d'intérieur						
E 3585	222209	145	Coudraie 7-9-11	Rénovation énergétique de trois immeubles de logements, réaménagement des combles,						
E 3586	208204	909	Av. de Chablais 18	Installation de deux containers sur la parcelle 909, afin d'installer l'association Axécycle,						
E 3587	225603	796	Planches 6	Immeuble bonus communal et bonus Lup à 16 logements			1	16		2
E 3588	226470	3451-3452	Flumeaux 48	Aménagement intérieur de surfaces administratives dans le bâtiment existant Square One à						
E 3589	224809	3452	Flumeaux 46	Aménagemnet de surfaces administratives. Parcelle 3452 RF.						
E 3590	226136	188	Ch. de Sous-Mont 13	Remplacement de la production de chaleur actuelle par une PAC avec sondes géothermiques	1	1				
E 3591	225584	994	Avenue d'Ouchy 6	Aménagement locatif pour un casino dans un immeuble commercial. Les places de parking						
E 3592	226518	414	Cossonay 54	Assainissement de l'enveloppe, remplacement des balcons et aménagement des combles						
E 3593	227337	161	Ch. de Sous-Mont 17	Démolition du bâtiment existant avec construction d'un nouvel immeuble de 10 logements.	1	1	1	10	0	2
E 3594	226661	257, 258	Ch. de Perréaz 47 et 51	Démolition des bâtiments ECA n° 854, 808 et 1362 et construction d'un immeuble de 9 logerr	3	1	2	9	0	1
E 3595	227057	106	Cottages 4	Démolition et reconstruction d'une villa à trois logements						
E 3596	221116	510-547	Centenaire 4-6	Démolition des bâtiments existants ECA 542, 955, 1101 a,b,c, 1524, 1557 et abattage			49	89		7
E 3597	228644	79	Ch. du Grand-Champ 19	Démolition du bâtiment et des annexes ECA 673, 1042, B24, B25. Construction de 2 immeub	1	2	1	12	0	2
E 3598	226220	110	Courtil 3	Création d'une extension au batiment principiapl de 25.30m2 de SBP, ainsi qu'un réaménagement	1	1		4		
E 3599 EC-DE	229211	3452	Rte des Flumeaux 46	Aménagement intérieur de surfaces communes (salle de sport, salle de jeux et salle de						
E 3600	228636	DP53, DP64, DP65	Rte de Neuchâtel	Nouveaux aménagements routiers et marquage sur la route de Neuchâtel						
Total					33					

ANNEXE 4

Cahier des charges de la commission culturelle de la ville de Prilly

Cahier des charges de la Commission culturelle de la Ville de Prilly

a. Buts

La Commission culturelle de Prilly est une commission qui a pour principaux buts :

1. D'accompagner la Municipalité pour l'élaboration, l'implémentation et le développement de sa politique culturelle en encourageant et promouvant des activités culturelles de qualité en cohésion avec l'identité de la ville de Prilly.
2. D'assurer l'octroi et le suivi de soutiens financiers à des projets culturels, artistiques ou socio-culturels.
3. De donner son avis et/ou conseiller la Municipalité, à sa demande, pour tout objet de sa compétence.

b. Membres

1. La Commission culturelle est composée de :

- personnes professionnelles/experts dans les domaines artistiques (3 ou plus),
- personnes habitant la ville de Prilly ou ayant un lien avec celle-ci (3 ou plus),
- le/la responsable de la culture pour la Ville de Prilly, accompagné.e ou remplacé.e par un membre du personnel du service culture et intégration, qui assure le secrétariat de la commission,
- le/la Municipal.e en charge de la culture ou une autre personne, qui la préside.

2. Dans les 6 mois suivants le début de chaque législature, la Municipalité désigne les membres de la commission.

Les membres sont nommés par la Municipalité pour une période de 5 ans.

A chaque fin de législature, une lettre est adressée par la commission à la Municipalité pour l'informer de qui désire renouveler son mandat. Les membres peuvent être reconduits pour une seule autre législature maximum.

3. Les membres peuvent être domiciliés en dehors de Prilly, mais ils doivent entretenir des liens réguliers avec la commune.

4. La Commission culturelle se réunit en fonction des besoins, mais au minimum 3 fois par année. Chaque membre est tenu d'assister aux séances.

5. En cas d'absences répétées, la participation du membre au sein de la commission peut être remise en question. L'exclusion d'un membre peut être prononcée par la commission et la Municipalité pour de justes motifs. La qualité de membre se perd par démission ou décès.

6. Des jetons de présence sont versés en fin d'année.

c. Compétences

1. La commission est un organe consultatif du service culture et intégration, respectivement de la Municipalité.

2. Les membres de la Commission culturelle peuvent organiser et promouvoir diverses manifestations culturelles à Prilly. Les membres peuvent s'organiser pour proposer une activité culturelle comme ils l'ont fait dans le passé. Exemples : Fête de la musique, Prilly Terrasse, etc.
3. La commission analyse les projets ponctuels de type culturel, artistique ou socioculturel susceptibles de bénéficier de subventions dans les domaines de la culture. Les projets doivent répondre aux critères d'admission d'un projet culturel, artistique ou socioculturel ayant lieu sur la commune de Prilly (voir annexe).
4. Les propositions de la commission sont soumises à la Municipalité pour validation ou modification éventuelle. En cas de désaccord, la commission a la possibilité de revenir sur le sujet litigieux. Si toutefois la Municipalité devait s'en tenir à sa décision première, celle-ci deviendrait définitive et exécutoire.
5. La commission établit chaque année un rapport d'activité. Celui-ci sera intégré au rapport de gestion annuel de la Ville de Prilly.

d. Fonctionnement

1. Les demandes de subventions sont envoyées de manière régulière par le secrétariat de la commission aux membres de la commission.
2. Chaque demande est traitée avec diligence et équité.
3. Les membres de la commission participent régulièrement aux manifestations culturelles soutenues par la commission, et jouent un rôle d'ambadrices-d'ambassadeurs.
4. Les membres sont liés par une clause de confidentialité liée aux activités de la commission.
5. La Commission culturelle a la possibilité d'inviter ponctuellement d'autres personnes, à titre consultatif.

e. Mode de décision

1. Chaque membre présent a droit à une voix, à l'exception du secrétaire qui a voix consultative. Les votations se font à main levée.
2. Les décisions sont prises à la majorité des membres nommés. Elles sont prises à la majorité. En cas d'égalité, le président départage.
3. Un membre de la commission ne peut assister à la délibération d'une demande qui présente un intérêt spécial pour lui-même ou pour une institution dont il fait partie.

f. Budget

Le montant de l'enveloppe annuelle à répartir est déterminé dans le budget annuel du service culture et intégration, et donc géré par ce dernier.

Prilly, fait le 25 avril 2024. Validé par la Municipalité le **xx xxx** 2024

Le président

Ihsan Kurt

La secrétaire

Anna Andreiuolo

Critères d'admission d'un projet culturel, artistique ou socioculturel ayant lieu sur la commune de Prilly

Annexe au cahier des charges de la Commission culturelle de Prilly

La Commission culturelle de la Ville de Prilly traite les demandes qui lui sont adressées au fur et à mesure qu'elles lui parviennent. Une réponse est garantie en général dans un délai de maximum 3 mois.

La Commission culturelle ne traite que les demandes de soutien et de subventions conformes à son cahier des charges. Les projets devront être en adéquation avec les politiques publiques de la Ville et ils devront respecter les principes de développement durable.

Les termes de la demande sont en accord avec les points suivants figurant au cahier des charges de la commission :

Le type des subventions accordées :

Les subventions accordées par la Commission culturelle ne peuvent aller qu'à des projets de type culturel, artistique ou socioculturel.

Les subventions accordées par la Commission culturelle ne peuvent aller qu'à des projets à caractère ponctuel du ressort de la commission, et non à des institutions permanentes. Toute aide financière à ces dernières, relève de la compétence de la Municipalité, sauf si celles-ci demandent une subvention liée à un projet particulier.

Les subventions ne peuvent être accordées par la Commission culturelle qu'à des projets présentés sur le territoire de la ville de Prilly ou exceptionnellement sur le territoire de la région si le projet participe du rayonnement de la Ville.

Le type de projets soutenus :

Pour accorder et fixer le montant de la subvention, la Commission doit se baser sur la qualité du dossier présenté et sur l'intérêt intrinsèque du projet, en distinguant entre les manifestations :

- à rayonnement local, cantonal, régional ou (inter)national

qui sont le fait :

- de sociétés locales amateurs à but culturel, artistique ou socioculturel
- d'associations culturelles ou socioculturelles professionnelles basées à Prilly
- d'institutions ou de sociétés locales qui engagent des artistes
- d'artistes ou professionnels proposant une manifestation culturelle à Prilly
- de compagnies proposant des spectacles ou tout événement culturel à Prilly.

La commission peut accorder diverses aides, telles que :

- Subvention ponctuelle
- Garantie de déficit
- Soutien demandé en contre-prestation telle que promotion culturelle via les supports de communication de la Ville de Prilly (par exemple le journal communal, l'agenda du site internet) ou encore gratuité des salles ou locaux communaux.

Documents exigés

Pour toute aide financière, la présentation du projet doit être accompagnée d'un budget détaillé, ainsi que d'un plan de promotion du projet.

ANNEXE 5

**Rapport « Valeurs plus » à consulter
auprès du/de la président.e de groupe**

ANNEXE 6

Procédure systématique, UC

CCU du 21 février 2023

Procédure systématique pour les projets de police des constructions en site protégé, en zone de valeur de site ou pour intervenir sur un objet protégé :

- 1^{er} séance CCU :
 - Présentation du contexte (ICOMOS, site protégé, valeur de site, objet protégé).
 - Présentation de l'étude de faisabilité / avant-projet (à définir).
- Prise de position de la Municipalité (préavis).
- Transmission du préavis aux architectes avec remarques/commentaires **précis** pour corriger le projet.
- Renvoi du projet corrigé par les architectes au Service UC pour contrôle préalable avant la 2^{ème} séance CCU :
 - Projet admissible : transmission à la CCU (éventuellement avec commentaires du Service).
 - Projet non admissible : renvoi aux architectes.
- 2^{ème} séance CCU :
 - Présentation de l'avant-projet/ projet (le niveau de définition est à fixer selon les besoins et l'avancement du projet).
- Validation de la Municipalité.
- Dossier de demande d'autorisation.

ANNEXE 7

Fonctionnement des projets entre UC et Travaux

M É M O

Date : 13.04.2023

Distribution : Municipalité – 17.04.2023

Copie à : Alain Gillièron, Rebecca Joly, Diego Marin, Vincent Joliat, Lucien Avanzino

Expéditeur : Amina Ould Henia

Projets transverses UC - TRX

Contexte

Le 21.01.2022 les 2 services ont convenu du fonctionnement suivant :

Cas de projets qui commencent à URB et finissent à TRX

- Selon SIA 112 : UC porte le projet dans les phases 1-2-3 (permis de construire) avec le concours de TRX, TRX porte les phases 4-5 (réalisation) avec le concours d'UC.
- Le passage d'un porteur de projet à l'autre passe par un dossier de projet phase 33 permis de construire
- Les préavis d'étude sont portés par UC, s'ils citent des éléments financiers d'investissement ou d'exploitation, c'est TRX qui produit ces chiffres
- Les préavis d'investissement sont portés par TRX. Si l'étude a été financée par un compte de pré-étude (UC ou TRX), le préavis d'investissement inclut ces montants déjà engagés
- Toutes les intentions de projets TRX sont présentées à UC, qui détermine s'il y a une composante UC et s'il souhaite être impliqué. Si non, le projet est porté par TRX dans toutes ses phases SIA.

Servitudes

- Servitudes de passage public et canalisation sont sous responsabilité TRX.
- Les servitudes de passage public et canalisations liées aux PA sont sous responsabilité UC, qui consulte ou informe TRX.
- DOM est concerné lorsqu'il s'agit de parcelles du domaine privé communal, ou de servitudes au bénéfice de la commune (pas publique).
- En règle générale, il est préférable de transférer le foncier au domaine public plutôt que d'inscrire une servitude de passage public sur une parcelle privée.

Projets mobilité

- Les projets mobilité sont conduits par UC sous la direction de Mme Joly, TRX est impliqué quand du constructif est prévu.

Enquêtes égouts

- Les projets seront mis à enquête publique via UC (art 25 LPEP).

Places de jeux

- Les projets seront pilotés par Jeunesse, avec le concours d'UC et TRX dans leurs compétences respectives.

Police des constructions

- TRX : est en charge de l'aspects conformité de l'évacuation des eaux du projet final (pas du chantier)
- M. Rossel ne s'occupe que des aspects SUVA sécurité des collaborateurs.
- UC remontera la question d'une police des constructions au sens du respect l'environnement.

Modification

Suite à des tensions interservices, les modifications suivantes sont indiquées en rouge. Ces modifications ont été discutées avec Mme Joly le 6.04.2023.

Cas de projets qui commencent à URB et finissent à TRX

- Selon SIA 112 : UC porte le projet dans les **phases 1-2 (étude préliminaire)** avec le concours de TRX, TRX porte les **phases 3-4-5 (avant-projet à réalisation)** avec le concours d'UC.
- Le passage d'un porteur de projet à l'autre passe par un dossier de **projet phase 22 procédure de choix de mandataires**.
- Les préavis d'étude sont portés par UC, s'ils citent des éléments financiers d'investissement ou d'exploitation, c'est TRX qui produit ces chiffres
- Les préavis d'investissement sont portés par TRX. Si l'étude a été financée par un compte de pré-étude (UC ou TRX), le préavis d'investissement inclus ces montants déjà engagés
- Toutes les intentions de projets TRX sont présentés à UC, qui détermine s'il y a une composante UC et s'il souhaite être impliqué. Si non, le projet est porté par TRX dans toutes ses phases SIA.

Servitudes

- Servitudes de passage public et canalisation sont sous responsabilité TRX.
- Les servitudes de passage public et canalisations liées aux PA sont sous responsabilité UC, qui consulte ou informe TRX.
- DOM est concerné lorsqu'il s'agit de parcelles du domaine privé communal, ou de servitudes au bénéfice de la commune (pas publique).
- En règle générale, il est préférable de transférer le foncier au domaine public plutôt que d'inscrire une servitude de passage public sur une parcelle privée.

Projets mobilité

- **Les projets routiers seront pilotés par TRX, avec l'aide d'URB**
- Les projets mobilité sont conduits par UC sous la direction de Mme Joly, TRX est impliqué quand du constructif est prévu.

Enquêtes égouts

- Les projets seront mis à enquête publique via UC (art 25 LPEP).

Décision

Il est demandé à la Municipalité de valider la transmission des projets suivants à TRX :

- Réaménagement du Ch. Du Viaduc
- La Voie verte
- Réaménagement du Pré-Bournoud (Pré-Bournoud, Rte du Chasseur, Ch. du Centenaire)
- Requalification de l'Av. du Chablais
- Av. de Malley, avec l'assistance de la Fabrique

ANNEXE 8

Organigramme évolutif du greffe

ACTIVITÉS DU GREFFE COMMUNAL & ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SECRÉTAIRE MUNICIPAL.E - CDS

100%

1. Participer aux séances de la Municipalité, avec voix consultative. Lors de l'absence de le.a secrétaire municipal.e adjoint.e suppléer à la prise de notes et rédaction des procès-verbaux par le biais du logiciel informatique dédié

2. Assurer l'organisation, la gestion opérationnelle et administrative du greffe municipal et des archives communales

3. Assurer la rédaction de divers documents en lien avec la Municipalité et les services communaux

4. Préparation, d'entente avec la Municipalité, de la liste des matières à soumettre au Conseil communal

5. Coordination et organisation des séances hebdomadaires des CDS

6. Assurer l'organisation des élections et votations, en collaboration étroite avec la Secrétaire municipale adjointe

7. Elaborer le rapport de gestion annuel en collaboration avec les différents services

8. Encadrer, diriger et accompagner le personnel du Greffe et des archives communales

9. Superviser l'archivage du secrétariat municipal (classement, préparation, au pré-archivage, recherches) et l'archivage communal

10. Suivi et mise en place de la GED pour la Ville de Prilly et coordination de Gelo avec les autres services

11. Etablir les relations avec le public, coordonner la rédaction et publication des informations par le biais des supports à disposition

12. Organiser les réceptions et manifestations officielles. Assurer la présidence de manifestations locales telles que Fêtons Prilly, ainsi que d'animations financées par la Municipalité (Lanterne Magique)

13. Participer aux séances des commissions du Conseil communal et autres organismes divers lorsque sa présence est requise

Remplacement : secrétaire municipal.e adjoint.e

SECRÉTAIRE MUNICIPAL.E ADJOINT.E

100%

14. Participer aux séances de la Municipalité, rédiger les procès-verbaux et assurer le suivi des décisions dans l'interface informatique spécialement dédiée

15. Assurer la rédaction de divers documents en lien avec la Municipalité et les services communaux

16. Préparation, d'entente avec la Municipalité, de la liste des matières à soumettre au Conseil communal et en coordonner les envois destinés aux membres et autres destinataires

17. Assurer l'organisation des élections et votations, en collaboration étroite avec la Secrétaire municipale

18. Apporter un appui à la secrétaire municipale pour l'élaboration du rapport de gestion annuel et les différents services

19. Superviser la gestion des procédures de naturalisation, en collaboration avec la collaboratrice en charge du traitement des dossiers et la suppléer en cas échéant

20. Mise en place de la GED pour le Greffe et l'administration générale

21. Gestion et coordination du plan INOPIA et mise en place des PRU

Remplacement : secrétaire municipal.e

ASSISTANT.E ADMINISTRATIF.VE

70%

22. Organisation des manifestations publiques (Fêtons Prilly) et privées (apéro fin année)

Remplacement : secr. municipal.e

23. Apéro personnel/fin d'année

Remplacement : secr. municipal.e adj

24. Gestion et publication Prill'Héraut

Remplacement : secr. municipal.e

25. Gestion du site internet de la Ville et des réseaux sociaux

Remplacement : secr. municipal.e

26. Suivi et validation des demandes de manifestation ainsi que la gestion du marché du vendredi matin

Remplacement : secr. municipal.e adj.

27. Gestion de l'affichage culturel

Remplacement : secrétaire – récept.

28. Réception 1/2j par semaine

29. Formation e-seance de base aux nouveaux collaborateurs.rices

Remplacement : secr. municipal.e adj

30. Sponsoring (demande) Lanterne Magique

Remplacement : secrétaire – récept.

SECRÉTAIRE – RÉCEPTIONNISTE

100%

31. Ouverture et diffusion courrier entrant/courriel (Greffe & Municipalité)

Remplacement : ass. administratif.ive

32. Gestion de la réception et de la caisse de manière journalière

Remplacement : apprenti.e + ass. Admin.

33. Gestion des naturalisations, de la réception du dossier du Canton jusqu'à l'octroi de la bourgeoisie

Remplacement : secrétaire municipal.e adj

34. Gestion de différentes clefs communales

Remplacement : ass. administratif.ive

35. Assurer la formation de l'apprenti.e

Remplacement : secrétaire municipal.e adj

36. Nonagénaires, centenaires ainsi qu'aux couples fêtant leurs noces d'or

Remplacement : ass. administratif.ive

37. Gestion et suivi du plan canicule

Remplacement : secrétaire municipal.e adj

38. Coordination Lanterne Magique

Remplacement : apprenti.e + secr. municipal.e adj. et/ou ass. administratif.ive (Comptable pour contrat et paiement)

39. Contrôle des cartes de vote par correspondance

Remplacement : ass. administratif.ive

40. Gestion de l'Economat et le suivi du vin

Remplacement : apprenti.e + ass. admin.

APPRENTI.E

STAGE DE 6 MOIS

41. Aide à la gestion de l'économat

42. Aide à la gestion de la réception et de la caisse de manière journalière

43. Aide à la gestion de différentes clefs communales

44. Aide à la gestion et la mise à disposition des abonnements LHC

45. Aide à l'envoi pour les nonagénaires, centenaires ainsi qu'aux couples fêtant leurs noces d'or

46. Aide à la gestion et coordination du plan INOPIA et mise en place des PRU

Aider dans toutes les tâches le.a secrétaire - réceptionniste

ANNEXE 9

**Cf annexe 1, contrôle des dépenses
informatique**

ANNEXE 10

Contrat d'audit

Projet VD-PRI-AUD

Ville de Prilly VD

Audit organisationnel et financier de l'administration communale

Devis à l'intention de :

Municipalité de la Ville de Prilly VD

Par M. Alain GILLIERON, Syndic
et M. Ihsan KURT, Conseiller municipal - Finances

Ville de Prilly VD

Administration communale
Route de Cossonay 40, case postale 96
CH-1008 Prilly

1. Contexte

La **Ville de Prilly VD** compte une population de **12'318 habitants** (STATVD, 31 décembre 2022) pour une superficie de 220 ha., soit une densité de 5'599 hab. au km². Elle fait administrativement et politiquement partie du District de l'Ouest lausannois, mais est fonctionnellement intégrée à l'**agglomération lausannoise**. Son **administration** compte au 31 décembre 2022 un **total de 137.0 EPT** (équivalents plein temps) pour environ 170 personnes auxquelles s'ajoute une cinquantaine d'auxiliaires. Elle est actuellement ou va être dans un proche avenir confrontée à plusieurs **défis majeurs tant organisationnels que financiers** :

1. **Démographie.** La population de la Ville de Prilly a augmenté très fortement entre les années 1959 et 1970 en passant de 4'000 personnes environ à plus de 13'000 personnes, pour se stabiliser ensuite aux alentours de 12'000 personnes. En raison de projets immobiliers importants arrivant à maturité, une augmentation de 3-4'000 hab. est prévue dans les six prochaines années.
2. **Finances.** Le produit des impôts PP de la Ville de Prilly sont plutôt en-dessous de la moyenne, avec notamment environ 40% de personnes au bénéfice de prestations complémentaires. Cette situation se retrouve **mutatis mutandis** au niveau de l'impôt PM. La commune bénéficie de la péréquation financière intercommunale, avec pour l'année 2022 une alimentation du fonds pour CHF 7'763'903.-- et un retour du fonds de CHF 14'761'013.-.
3. **Budget et comptes.** Le budget de la ville se monte à près de CHF 80 millions, avec pour les comptes 2022 des charges de CHF 79'557'204.- et des revenus de CHF 82'608'530.-, soit un bénéfice de CHF 3'051'325.-. Les comptes 2021 montrent

pour leur part un déficit de CHF 377'996.-, ceci intégration faite des flux péréquatifs (cf. Ci-dessus) favorables à la commune.

4. **Gouvernance**

La Municipalité est composée de 5 membres avec un Syndic à 80% et 4 Conseillère et Conseillers Municipaux à 60%. Au niveau politique, on trouve un Syndic PLR (parti Libéral radical), deux membres du parti des Verts/écologie, un membre du PSIG (parti socialiste et indépendants de gauche) et un membre du Centre.

Le syndic est en place depuis 20 ans, les 4 autres édiles oeuvrent depuis respectivement 7 ans, 2 ans ½ et 4 mois à la Municipalité.

Une ambiance actuellement peu propice à une nécessaire sérénité de travail règne entre ces 5 personnes aux commandes de la Ville. Il s'agit, au travers de cet audit, de trouver de quoi améliorer significativement cette entente et collaboration de tous les jours.

5. **Organisation**

De nouvelles tâches et responsabilités demandent de préciser l'organisation de l'administration communale, tous services confondus, pour l'adapter au futur développement de la ville dans les 10 ans. Depuis peu, une croissance des effectifs du personnel et la masse de travail rendent nécessaire une réflexion sur l'organisation générale et devrait pouvoir amener l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs à une synergie accentuée, synonyme de meilleure efficacité. Divers projets sont déjà en cours comme « Efficience » et la GED (Gestion électronique des documents). De plus, de par la diversité des projets de toutes nature, plusieurs mandats externes sont actuellement en cours et nécessaires.

En plus de sa partie financière, la Municipalité est consciente de l'opportunité de la partie organisationnelle de cet audit pour apporter quelques réponses appropriées et reconsidérer la ville de Prilly VD et son administration communale dans ses fondamentaux (prestations, processus, structures, ressources, etc), tout cela dans un esprit positif, constructif et dynamique. Elle souhaite s'adjoindre les services d'un partenaire externe et sollicite au travers de cette offre, la collaboration de COMPAS Management service.

2. **Objectif et démarche**

L'objectif de l'intervention de COMPAS Management Services consiste à :

Procéder à une **analyse approfondie des prestations** (qualité, quantité, prix, etc.), **de l'organisation** (fonctionnement, structure, partenariats externes, sous-traitances, etc.) **et des ressources** (humaines, matérielles, etc.) de l'administration communale de la Ville de Prilly VD pour identifier les **mesures structurelles** (catalogue de mesures) à même d'apporter une réponse appropriée aux **défis organisationnels et financiers** auxquels elle est confrontée.

L'idée directrice consiste donc à passer en revue l'ensemble de l'administration communale prillérane pour tous ses domaines d'activités stratégiques, ceci pour identifier les **mesures structurelles** permettant de faire face aux défis organisationnels et financiers auxquels la ville et son administration sont confrontées. Ces mesures peuvent concerner aussi bien les prestations, produits et services, l'organisation du travail, la consommation de ressources ou encore l'agencement des relations avec des partenaires externes.

Ces mesures doivent permettre de construire une **position stratégique de succès** pour la commune, avec des **prestations efficaces** (en ligne avec les besoins réels de la population et les possibilités financières de la commune), un **fonctionnement** et une **structure efficaces** (structure organisationnelle optimale, productivité des activités et processus, gestion des partenariats) et des **ressources pertinentes** et **adéquates** (adéquation entre les compétences des personnes et les exigences des postes, dotations).

Dans cette perspective, il est en particulier attendu de COMPAS Management Services un **œil neuf, critique et neutre** permettant de questionner efficacement le *statu quo*. Durant la phase de mise sur pied décrite ci-dessous, une **charte de projet** est élaborée fixant l'état d'esprit et les règles encadrant les travaux et donnant au projet une priorité importante.

Pour atteindre l'objectif et concrétiser l'idée directrice ci-dessus, la **démarche prévue** s'organise comme suit :

- a) **Mise sur pied du projet.** Cette phase de préparation permet d'organiser le projet (organigramme, planification, annuaire), d'en valider les points clés (démarche, périmètre, livrables), d'informer les parties prenantes (lettre de mission, séance de démarrage) et enfin de recueillir la documentation disponible (organigramme, cahiers des charges, comptes, etc.).

Méthode : séances bilatérales avec le Comité de pilotage, information aux cadres et collaborateurs de l'administration communale, implication possible d'autres parties prenantes.

Outils/documents de travail : fichier type de mise sur pied (liste des personnes impliquées, etc.), fichier type liste des prestations (-> périmètre), autres documents selon besoins.

- b) **État de situation.** Cette première étape permet de clarifier le **besoin de changement** en mettant en évidence de manière indiscutable le déficit financier (structurel). Elle permet également d'établir une description des prestations, de l'organisation, du fonctionnement et des ressources de l'ensemble des groupes de prestations (services et/ou secteurs) de la Ville de Prilly, données financières incluses (compte de fonctionnement). Une première indication des points forts et faibles, un recensement des situations problématiques ainsi qu'un premier recueil de propositions de mesures d'amélioration font également partie de cette première étape.

Méthode : travail en bilatéral avec le Chef du service financier pour un passage en revue de l'ensemble des comptes, ateliers par groupe de travail pour établissement

des fiches descriptives (listes d'activités, prestations et ressources), avec recensement des éventuelles situations problématiques, au besoin observations de terrain, recherches documentaires et statistiques.

Outils/documents de travail : fichier de description des prestations, structure, processus et ressources (fichier type PPSR), avec potentiel d'amélioration, canevas d'entretien *ad hoc*, autres outils/documents selon besoins.

- c) **Diagnostic – revue critique.** Cette deuxième étape consiste en une revue critique de l'état de situation, notamment de l'efficacité des prestations, de la productivité des activités, de la pertinence des ressources et des structures ainsi que des partenariats. Il s'agit d'investiguer en particulier les situations problématiques identifiées et de remonter des symptômes aux causes primaires via une analyse réticulaire.

Méthode : revue critique des prestations (prix, quantité, qualité, efficacité – analyse ABC), des processus et activités (productivité, dotations, méthodes de travail, etc.) et des ressources (adéquation, pertinence, compétence, etc.) ainsi que des structures et partenariats, ateliers par groupe de travail, éventuelles observations de terrain et recherches documentaires et statistiques complémentaires, mobilisation de bonnes pratiques et d'analyses réticulaires. En cas de besoin, une salve d'entretien bilatéraux peut être organisée afin d'identifier les causes primaires d'éventuels symptômes de dysfonctionnements.

Outils/documents de travail : recueil de bonnes pratiques, outil d'analyse réticulaire, outil d'analyse des prestations, processus, structures et ressources, fiches d'observation de terrain, canevas d'entretien semi-directif.

- d) **Conception – catalogue de mesures d'amélioration.** Cette troisième phase consiste en l'élaboration d'un catalogue de mesures permettant d'apporter une réponse appropriée aux défis organisationnels et financiers auxquels la Ville de Prilly est confrontée. Les mesures sont dans un premier lieu extraites des résultats du diagnostic, ensuite évaluées selon une batterie de critères (stratégiques, financiers, faisabilité) pour enfin être retenues ou non, et constituer ainsi un catalogue de mesures à mettre en œuvre. Le cas échéant, les mesures retenues peuvent être organisées en 3-5 stratégies alternatives (mix de mesures).

Méthode. Ateliers par groupe de travail, discussion en comité de pilotage. À l'issue de cette phase, la Municipalité (respectivement d'autres instances à déterminer) doit prendre une décision formelle quant aux mesures à prendre (possiblement sélection d'une stratégie alternative) et à leur déploiement.

Outils/documents de travail. Grille d'analyse multicritères.

- e) **Déploiement – élaboration de la manœuvre, exécution des mesures retenues.** Cette quatrième phase se scinde en une partie d'élaboration de la manœuvre, puis une partie d'exécution de ladite manœuvre. L'élaboration consiste à établir un master plan (mesures et objectifs de court, moyen et long terme, avec impact organisationnel et/ou financier), des fiches de projet, un organigramme de projet et

un budget de projet. La partie d'exécution consiste en la mise en œuvre, par la ligne ou via des structures *ad hoc* (cf. organigramme de projet) des mesures retenues.

Méthode : gestion de projet.

Outils/documents : documents usuels de gestion de projet (master plan, fiches de projet, organigramme de projet, budget de projet, ordre du jour et procès-verbaux, plan d'action, outil de contrôle d'avancement).

Cette phase n'est pas incluse dans le présent devis mais peut le cas échéant être mobilisée via avenant.

- f) **Contrôle – exécution, pertinence et prémisses.** Cette cinquième et dernière étape consiste à vérifier que la Ville de Prilly prend bien le chemin d'une maîtrise des défis organisationnels et financiers auxquels elle est confrontée.

Méthode : revue régulière de l'exécution (mesures réellement mises en œuvre), de la pertinence (mesures toujours adéquates) et des prémisses (diagnostic toujours valide), ceci par les instances prévues dans l'organigramme de projet, respectivement par la Municipalité.

Outils, documents de travail : outil de contrôle du déploiement, système de gestion (financière) avec indicateurs clés.

Cette phase n'est pas incluse dans le présent devis mais peut le cas échéant être mobilisée via avenant.

Livrables. Les livrables consistent, pour les points a) à d) ci-dessus, en un rapport de synthèse établi à l'issue de la phase de conception et comprenant un catalogue de mesures (stratégies alternatives) permettant à la Municipalité de prendre une décision formelle quant au déploiement des mesures préconisées. Ce rapport comprend une introduction, une description des prestations, activités et ressources, un diagnostic (revue critique) de l'état de situation, un catalogue de mesures correctrices et une conclusion.

Communication. Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale sont informés officiellement de la démarche. Une séance de rendu des résultats est possiblement organisée à la fin de ladite démarche (annonce des résultats, adaptations, mesures, etc.).

Au surplus, l'ensemble de la démarche peut s'appuyer sur l'**ouvrage de référence** suivant :

Gilles A. Léchet, 2017 et 2020, *Stratégie et conduite du changement – méthode de management stratégique*, Maxima, Paris.

3. Personnes impliquées dans le projet

Mandant (maître d'ouvrage). Municipalité de la Ville de Prilly VD.

Pilotage du projet (maître d'œuvre, comité de pilotage). À déterminer (en principe extraction de la Municipalité et de l'administration communale). Un responsable politique fonctionne comme personne de contact, avec l'appui d'un responsable administratif.

Groupes de travail. Le projet est structuré en Groupes de travail auxquels est attribué le traitement de groupes de prestations (ordre de grandeur de cinq groupes), calés sur la structure organisationnelle et/ou comptable de l'administration communale.

Autres personnes. Cadres et collaborateurs de l'administration communale.

Personnel mis à disposition par le mandataire

1. Dr **Gilles A. Lécho**t, Directeur du Cabinet COMPAS Management Services Sàrl, Docteur ès sciences économiques, Case postale 2029, CH-2001 Neuchâtel, Tél. 032 730 16 00, gilles.lecho@compas-management.ch.

COMPAS Management Services Sàrl est un cabinet de conseil dans le domaine de la gestion stratégique. Il travaille depuis le début des années 2000 avec des entreprises privées, des collectivités publiques, des entités parapubliques et des organisations non gouvernementales actives dans des domaines très divers, mais toutes confrontées à des défis de nature stratégique.

2. **Collaborateurs-trices de COMPAS**, sous la responsabilité de la personne précitée.
3. **Spécialistes externes.** COMPAS dispose d'un **réseau de partenaires spécialisés** susceptibles d'être mobilisés en fonction de problématiques spécifiques, à l'instar du Prof. Nils Soguel de l'Université de Lausanne (Institut de hautes études en administration publique) si des problématiques pointues de nature financière devaient survenir.

Implication du mandant

Le mandant contribue activement à la réalisation du présent mandat, en ce qu'il soutient et appuie le mandataire. Il (1) fournit les documents et informations nécessaires, (2) répond avec diligence aux sollicitations et (3) dispose d'un temps suffisant pour participer activement au projet. Le cas échéant, il s'acquitte en propre des **tâches particulières suivantes** : (1) organisation des entretiens (prise de rendez-vous), (2) organisation des séances ou ateliers de travail (convocation, logistique) et (3) organisation le cas échéant des observations de terrain, avec réalisation partielle.

4. Calendrier

Attribution du mandat durant le 4^e trimestre 2023, dans le cadre de la procédure budgétaire relative à l'année 2024. **Démarrage des travaux** de mise sur pied après réception du contrat valablement signé, en principe durant le 1^e trimestre 2024. Une planification en damier (par groupe de prestations) est établie selon les indications du mandant dans la phase de mise sur pied du projet. Sous réserve d'un démarrage en tems et en heure des travaux et d'une disponibilité suffisante de la commune mandante, les travaux jusqu'à la proposition d'un catalogue de mesures s'échelonnent sur une durée de 12 mois environ.

5. Estimation des coûts

Un **crédit de prestations** d'un montant de **CHF 87'500.-**, TVA de 7.7% et frais généraux de 10.0% (transport, hébergement, repas, secrétariat, photocopies) en sus, est mis à disposition du mandataire par le mandant pour réaliser les prestations et travaux décrits au point 2 Objectif et démarche ci-dessus pour les points a) à d).

Le cas échéant, des prestations supplémentaires peuvent être mobilisées via avenant au présent document. Cela peut notamment être le cas si le mandant souhaite élargir le périmètre d'analyse, approfondir certaines analyses, effectuer des analyses *ad hoc* portant sur un thème particulier, ou encore mobiliser les points e) et f) du point 2 Objectif et démarche.

Le **tarif horaire** (hors TVA et frais généraux) s'élève à CHF 200.-/h. pour les heures des mandataires responsables. Si des collaborateurs devaient être sollicités, le tarif horaire pour ces personnes-là correspond à la moitié de ce montant ci-dessus.

6. Références

De nombreuses références sont disponibles sur demande : communes, cantons, Confédération, entreprises privées, entités parapubliques. COMPAS Management Services dispose en particulier d'une **très large expérience du domaine des administrations communales**. Une sélection de références est reproduite ci-après (en grisé, mandats les plus pertinents pour le présent devis).

Canton de Vaud

VD-AVE-BT	Ville d'Avenches VD Audit managérial et organisationnel – Bureau technique
VD-AVE-PA	Ville d'Avenches VD Audit du fonctionnement de la police administrative
VD-BER	Commune de Bercher VD Audit de l'administration communale (partie administrative)
VD-BSL	Commune de Blonay – Saint-Légier VD Mise en place de la fusion des deux communes pour le 1 ^{er} janvier 2022
VD/FR-COREB	Communauté régionale de la Broye Audit organisationnel – management et conduite
VD-NYO	Ville de Nyon VD Audit financier et organisationnel de l'administration communale – <i>uniquement coaching de la Municipalité</i>



VD-ORO	Commune d'Oron VD Fusion de Bussigny s/Oron, Châtillens, Chesalles s/Oron, Ecoteaux, Les Tavernes, Les Thioleyres, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux et Vuibroye
VD-ORO-2	Canton de Vaud, Département des institutions et de la sécurité, Service des communes et du logement La fusion des communes de la région d'Oron : Genèse, résultats et enseignements
VD-ORO-3	Commune d'Oron VD Réorganisation partielle de l'administration communale - organisation, dotations et conduite
VD-VEV	Ville de Vevey VD Audit financier et organisationnel de l'administration communale <i>Municipalité avec deux élus suspendus, remplacés selon décision du Conseil d'État</i>
VD-VSC	Commune de Villars-Sainte-Croix VD Audit de l'administration communale

Canton de Neuchâtel

NE-ETA	République et canton de Neuchâtel Réforme de la gouvernance des partenariats et des entités autonomes
NE-LTN	Commune de La Tène NE Réorganisation partielle de l'administration communale
NE-LCDF-FOR	Ville de La Chaux-de-Fonds NE – Direction générale des écoles Audit du centre des Forges
NE-LCDF-SHE	Ville de La Chaux-de-Fonds NE Expertise de la structure organisationnelle du Service de l'hygiène et de l'environnement
NE-EPSRN	Communes du Littoral neuchâtelois Construction de l'Eorén – école obligatoire de la région de Neuchâtel
NE-PCM	République et canton de Neuchâtel, Département de l'économie, de la culture et des sports Audit du fonctionnement, de l'organisation et de la gestion de l'enseignement spécialisé neuchâtelois
NE-PNG	Fondation Les Perce-Neige Audit du fonctionnement de la Fondation Les Perce-Neige
NE-RPP	République et canton de Neuchâtel, Département de la justice, de la sécurité et des finances

Stratégie de recentrage des prestations publiques - Police du Feu, Aide sociale et Formation professionnelle

Canton du Jura

JU-BON-PSD	Commune mixte de Boncourt JU Plan stratégique de développement 2018-2030
JU-BON-TP	Commune mixte de Boncourt JU Audit de l'administration communale - dotations RH
JU-CAS	Fondation Les Castors Audit et stratégie générale de la Fondation Les Castors
CH-CCH-JU	Secrétariat d'État à l'économie (Seco) Audit de l'organisation et des coûts de la Caisse publique de chômage de la République et canton du Jura
JU-CGN	Commune de Courgenay JU Audit de l'administration communale
JU-COE	Commune de Coeuve JU Audit de l'administration communale
JU-COU	Commune de Courtedoux JU Audit de l'administration communale
JU-DEL-AUD	Ville de Delémont JU Audit organisationnel et financier de l'administration communale (<i>mandat en cours</i>)
JU-RPT	Département des finances de la République et Canton du Jura, Association jurassienne des communes (AJC) Stratégie en matière de structures communales (fusion de communes) Révision de la répartition des tâches et charges Canton – communes

Canton du Valais

VS-ACCM	Association des Communes de Crans Montana VS Réforme de la gouvernance politique et administrative
VS-FUL	Commune de Fully VS Audit général de l'administration communale
VS-MSV	Ville de Sion, Commune de Veysonnaz et Commune de Mont-Noble Étude de faisabilité d'une fusion entre Mont-Noble, Sion et Veysonnaz
VS-SIE	Ville de Sierre VS Analyse des difficultés financières structurelles de la Ville de Sierre Rééquilibrage des finances communales

VS-TCVS **Canton du Valais, Département de la sécurité, des institutions et du sport**
Vision du tissu communal valaisan face aux enjeux globaux

Canton de Berne

BE-BMC **Canton de Berne, Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)**
Benchmarking entre les communes du Jura bernois

BE-NVL-CM **Ville de La Neuveville BE**
Conduite politico-administrative de l'administration communale

Canton de Fribourg

FR-AGR **Communes d'Attalens, Granges et Remaufens FR**
Construction d'un cercle scolaire unique

FR-ATT **Commune d'Attalens FR**
Accueil extrafamilial de jour : Optimisation en termes de prestations, d'organisation, de fonctionnement, de ressources et de coûts

FR-BULPRO **Ville de Bulle FR**
Analyse des implications d'une professionnalisation du Conseil communal

FR-GFR **Fusion du Grand-Fribourg FR**
Mise sur pied du projet de fusion des communes

FR-BTT **Commune de Bulle FR**
Fusion de Bulle et La Tour-de-Trême

FR-EST **Commune d'Estavayer FR**
Fusion des communes de Bussy, Estavayer-le-Lac, Morens, Murist, Ruyeres-les-Prés, Vernay et Vuissens

Compas Management Services dispose d'une expérience de plus de vingt ans dans le domaine des **fusions de communes**, avec des projets aboutis dans les cantons de Berne, de Fribourg, de Neuchâtel et de Vaud, ainsi que des projets en cours en Valais. Nous avons notamment accompagné les fusions ayant abouti à la construction de la **Ville de Bulle FR** et des **communes d'Estavayer FR** ou encore **d'Oron VD**. Pour chaque projet, une analyse du fonctionnement et de l'organisation de l'administration communale est effectuée, qui permet ensuite de construire l'administration communale de la commune fusionnée.

7. Autres éléments

Validité du présent devis. 2 mois à compter de la date d'envoi.

Responsabilité. Tant que le mandataire agit conformément aux dispositions du présent contrat, il est libéré de toute responsabilité résultant de l'exercice dudit contrat. Le mandant s'engage à dédommager le mandataire intégralement pour tout dommage qu'il subirait en lien avec l'exécution du présent contrat, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un dommage causé par un comportement du mandataire constitutif d'une faute grave et contraire au présent contrat.

Conditions de paiement. Acompte correspondant à 1/3 du montant total à la signature du contrat, acompte correspondant à 1/3 à la fin de la phase d'état de situation, solde selon décompte à la remise du rapport de synthèse, paiement à 30 jours. Les factures sont adressées par COMPAS Management Services.

Coordonnées bancaires. Le paiement se fait via les coordonnées bancaires suivantes :

COMPAS Management Services Sàrl
Compte no 106 876-10-3
IBAN CH70 0483 5010 6876 1000 3
BIC CRESCHZZ80A

Clause de confidentialité. Le mandataire s'engage à ne transmettre aucune information fournie par le mandant à des tiers sans l'accord écrit dudit mandant. Par symétrie, le mandant s'engage à ne pas transmettre à des tiers les documents méthodologiques (questionnaires, feuilles de travail, etc.) fournis par le mandataire sans l'accord écrit dudit mandataire. Le mandant et le mandataire s'engagent à étendre la présente clause de confidentialité à leurs (éventuels) mandataires.

Garantie de retrait. Possibilité de mettre fin en tout temps aux obligations résultant du contrat, avec facturation des travaux effectués jusqu'à la date de résiliation.

Pour le mandant :

M. Alain Gillièron
Syndic, Ville de Prilly VD



Mme Sandrine Böhlen
Secrétaire municipale adjointe
Ville de Prilly VD



Pour le mandataire :



Dr Gilles A. Lécho
Directeur, COMPAS Management
Services

Date : 12.02.2024

ANNEXE 11

Procédure d'autorisation, UC

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Directives concernant les procédures d'autorisations

En application de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) et son règlement d'application (RLATC)

Tout projet de démolition, de construction, de transformation ou de rénovation sur le territoire prilléran, même provisoire, doit être soumis au service Urbanisme & Constructions qui détermine si une autorisation de construire/démolir est nécessaire et, cas échéant, le type de procédure à suivre.



Ne peuvent être dispensés de l'enquête publique : les projets portant atteinte à un intérêt public prépondérant ou à des intérêts privés dignes de protection, tels ceux des voisins, et ceux impliquant une demande de dérogation.

Suivant la nature des travaux envisagés, quatre types de procédures sont possibles selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Remarques :

Les exemples cités dans ce document présentent les cas les plus fréquemment rencontrés. Il n'est donc pas exhaustif et doit être considéré comme une aide au travail. C'est pourquoi, dans tous les cas, il est nécessaire de se reporter à la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), à son règlement d'application (RLATC), ainsi qu'au code rural et foncier. Les dispositions spécifiques de certains plans spéciaux en vigueur ainsi que des lois cantonales et fédérales applicables sont réservées.

Ces objets peuvent être soumis à permis de construire (DE) si le service ou la Municipalité le décide (p.ex. cabanon, démolition, etc)

1. Dispense d'autorisation (DA)

La dispense d'autorisation s'applique aux objets pouvant ne pas être soumis à autorisation, selon l'article 68a, al. 2, RLATC, sous réserve du droit des tiers.*

[illegible]

* Lors de travaux portant sur des éléments de façade et/ou de toiture, le propriétaire ou son mandataire soumettront à l'approbation de la Municipalité les teintes des divers matériaux et revêtements au moyen d'échantillons et du formulaire de demande d'autorisation pour teintes et matériaux.

2. Autorisation municipale (DE)

L'autorisation municipale s'applique aux dossiers de compétence municipale pouvant être dispensés d'enquête publique, selon les articles 111 LATC et 72d RLATC. Requiert l'accord des voisins concernés.*

[illegible]

* Excepté pour les teintes de façades, les fenêtres, les volets, les procédés de réclame et les abattages.

Ces objets peuvent être soumis à enquête publique (E) si le service ou la Municipalité le décide (p.ex. cabanon, démolition, etc)

3. Enquête administrative (DE)

L'enquête administrative s'applique aux dossiers requérant un préavis de la part des services cantonaux et pouvant être dispensés d'enquête publique, selon les articles 111 LATC et 72d RLATC. Requiert l'accord des voisins concernés.*

[illegible]

* Excepté pour les teintes de façades, les fenêtres, les volets, les procédés de réclame et les abattages.

4. Enquête publique (E)

Tout projet de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment et ne pouvant faire l'objet d'une dispense d'enquête publique, doit faire l'objet d'une mise à l'enquête publique.

[illegible]

Glossaire :

Jur. : Jurisprudence issue du Droit fédéral et vaudois de la construction

LAT : Loi fédérale sur l'aménagement du territoire

LATC : Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions

RLATC : Règlement d'application de la Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions

LRou : Loi cantonale sur les routes

RPE : Règlement communal concernant le plan d'extension

PGA : Plan général d'affectation

RPGA : Règlement du Plan général d'affectation

¹ Formulaire de demande d'autorisation pour teintes et matériaux

« Aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé (art. 103 LATC) »



ANNEXE 12

Liste des permis de construire

Permis de construire délivrés en 2023				
Enquête N°	Propriétaire(s)	Adresse	Nature des travaux	Permis de construire
E 3444	Arlette COURT, Géraldine CHEVALIER, Jean-Marc MONOD	Av. de la Confrérie 42	Nouvelle station de communication mobile pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PQCE	11/09/23
E 3479	Banque Cantonale Vaudoise	Av. de la Vallombreuse 100	Adaptation d'une station de communication existante aux nouvelles technologies (4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PYUN	11/09/23
E 3485	COOP Société Coopérative	Ch. du Centenaire 5	Adaptation d'une station de communication mobile existante aux nouvelles technologies (4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PCEN	30/10/23
E 3513	IR SWEET HOME SA	Rte de Neuchâtel 41-43	Changement des antennes et modification d'une station de base de téléphonie mobile existante pour le compte de Sunrise UPC GmbH. / VD034-3	27/02/23
E 3536	Roc Invest VD 1 SA	Ch. de la Buissonière	Démolition des constructions existantes et construction d'un bâtiment Minergie de 17 logements avec garage souterrain de 15 places	Refusé
E 3537	Daniel JOUX	Ch. des Fleurs 11	Installation d'une pompe à chaleur avec sondes géothermiques, de panneaux photovoltaïques en toiture et mise en conformité des garde-corps des balcons existants	27/02/23
EC 3541 DE	Geneco SA, Pierre Etoile Promotion SA, KR Immobilier Sàrl	Rte de Cossonay 102	Aménagement d'un atelier d'architecture, modification d'agent énergétique (PAC)	06/03/23
E 3542	Chantal CIARANFI	Ch. des Fleurs 13	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air/eau	16/01/23
E 3543	Ville de Prilly	Sentier de Corminjoz	Création d'un plancher en bois sur le tracé actuel du sentier piétonnier de Corminjoz.	11/09/23
E 3544	NIDEAL PROMOTIONS SARL	Av. des Acacias 9	Démolition du bâtiment existant n°233. Construction d'un bâtiment de 3 appartements en PPE avec pompe à chaleur air/eau en sous-sol et panneaux photovoltaïques en toiture. Aménagement de places de parc au rez-de-chaussée semi-enterré.	13/03/23
E 3547	La Collective de Prévoyance - COPRE	Rte des Flumieux 41	Construction d'une station de radiocommunication d'urgence (réseau hertzien) pour le compte de Swissgrid SA / PRLY	30/01/23
E 3548	LA FONCIÈRE VD SA	Ch. du Vieux-Collège 6-8	Transformations intérieures et extérieures pour la création de 4 appartements dans les combles du bâtiment ECA n°1231, pose d'une isolation périphérique et mise aux normes des garde-corps	24/04/23
E 3549	Alessandro et Immacolata SPAGNUOLO	Av. du Château 73	Rénovation des deux attiques du bâtiment avec la création d'un nouvel appartement, d'un nouveau système de circulation ainsi que l'ajout d'un balcon en façade Nord	13/03/23
E 3550	Maria et Antonio PIMENTEL	Av. de Florissant 19	Démolition de 2 bâtiments et construction d'un immeuble de 4 logements et d'un local fermé avec couvert ouvert pour vélos.	26/06/23
E 3551	Eva de BOER - Yann CORMINBOEUF	Av. des Acacias 13	Rénovation partielle d'une maison : isolation de la toiture, installation de panneaux photovoltaïques, rénovations intérieures légères aux combles, création d'une fenêtre sur façade Est et deux fenêtres de toit	17/04/23
E 3552	Alain ROCHAT	Ch. de Belmont 1	Installation d'une pompe à chaleur air/eau à l'extérieur	20/02/23
E 3554	Françoise et Nathalie DESCOMBES - Henri-Pascal MONBELLI	Rte de Cossonay 72	Création d'une véranda non chauffée de deux niveaux sur le garage existant avec balcon attenant	06/03/23
E 3556	Commune de Prilly - Maska SA - PPE Bel-Orne 30A, IR Sweet Home SA, Rémy Roland-Pizzera	Ch. de Bel-Orne 30A, 32A-B-C-D - Av. du Galicien 4	Extension du réseau de chauffage à distance (CAD) et raccordement des bâtiments	27/02/23
EC 3557 DE	SQUARE ONE SA	Rte des Flumieux 48	Aménagement intérieur de surfaces administratives dans le bâtiment existant pour RIO (Ruag Innovation Organisation)	06/02/23
EC 3558 DE	Geneco SA, Pierre Etoile Promotion SA, KR Immobilier Sàrl	Rte de Cossonay 104	Changement d'affectation (de commerce à cabinet médical) et transformations intérieures de minimales importances (aménagement intérieurs)	20/03/23
E 3559	Alda, Mathieu et Daniel CABIN	Ch. de Perréaz 11	Remplacement d'une chaudière à gaz par une pompe à chaleur air-eau extérieure	13/03/23
E 3560	Ville de Prilly	Av. de la Rapille 1	Assainissement de l'enveloppe, rénovation énergétique du pavillon scolaire de Sous-Mont	20/03/23
E 3561	Noémie BARRAS et Guillaume ROUX	Ch. de la Grand-Vigne 12	Création d'une nouvelle installation de climatisation (Lot 05)	13/03/23
E 3562	Catherine BANDERET	Ch. des Chalets 2	Agrandissement du rez-de-chaussée et transformation de l'aménagement intérieur avec pose d'une isolation périphérique sur le bâtiment existant	05/06/23
E 3563	ETAT DE VAUD	Site de Cery	Mise en séparatif des réseaux d'évacuation des eaux claires et usées	03/07/23
E 3564	Sandrine CORTESSIS - Christian DUBOIS	Ch. de Bel-Orne 10	Surélévation de la villa familiale ECA 1031. Mise en conformité de l'enveloppe thermique selon exigences accrues de la norme SIA 380/1, changement du système de production de chaleur et d'ECS, agrandissement du balcon-terrasse, mise en séparatif du réseau d'assainissement EU/EC, et démolition d'une annexe non-cadastrée	12/06/23
E 3565	Rémy ROLLAND-PIZZERA	Av. du Galicien 5	Changement des antennes et modification d'une station de base de téléphone mobile existante pour le compte de Salt Mobile SA, technologies 3G, 4G et 5G. "VD_2275A"	02/10/23
EC 3566 DE	PPE Les 5 Palmes SA	Av. de la Rochelle 31-33-35-37	Demande administrative, enquête complémentaire pour la modification de la nomenclature des bâtiments et numérotation des appartements. Modification du nombre de lots (lot B207)	17/04/23
EC 3567	Sylviane RECORDON, Philippe et Robert FAVRE	Ch. de Belmonthoux 23	Déplacement de la zone vélos	24/04/23
E 3568	ALGIMA SA	Ch. d'Ombrevail 7	Rénovation et surélévation d'un bâtiment d'habitation existant (32 appartements) et construction d'un nouveau bâtiment d'habitation Minergie (39 appartements)	30/10/23
E 3569	IMMEUBLES ET PLACEMENTS SA	Ch. de Perréaz 25	Démolition des bâtiments ECA 358, 1428 et 1716 pour la construction d'un immeuble de 11 appartements, pose de panneaux solaires en toiture, création de 2 places de parc extérieures, 20 places vélos et aménagements extérieurs	06/11/23
E 3570	Ville de Prilly	Ch. de la Grand-Vigne 11	Réunion des parcelles 664 et 666. Démolition du bâtiment existant avec construction d'un nouvel immeuble de 26 logements comprenant un parking enterré de 17 places. Le projet répondra aux exigences du label Minergie P et offrira en partie des logements type LUP.	18/12/23
E 3572	Lisa et Xavier RUBLI	Ch. des Baumettes 14	Assainissement énergétique d'une villa	28/08/23
EC 3573 DE	Swisscanto Fondation de Placement	Rte de Renens 24	Aménagement d'un cabinet de physiothérapie	11/09/23
E 3574	GENERALI INVESTMENTS	Ch. de Bel-Orne 32	Aménagement intérieur en vue d'une activité de coaching sportif	19/06/23
E 3576	Willy BENOIT	Ch. de Bel-Orne 18	Remplacement d'une chaudière à mazout par une pompe à chaleur air-eau à l'extérieure (PAC Système Module)	07/08/23
E 3577	Sociétés Immobilières "Parc Mont-Goulin" A à I SA	Av. de la Vallombreuse 81 à 105, Av. de Mont-Goulin 13 à 41, de la Coudraie 2 à 6	Ch. Assainissement des toitures et des garde-corps d'un ensemble de 9 bâtiments de logements de 1960.	11/09/23
EC 3578	Sylviane RECORDON, Philippe et Robert FAVRE	Ch. de Belmonthoux 23	Modification d'un talus en gabions	07/08/23
E 3579	SICPA SA - SQUARE ONE SA	Rte des Flumieux 40	Réalisation d'une loge d'accueil pour le campus Unlimitrust avec vélostation souterraine permettant de gérer les différents flux, piétons, cyclistes et véhicules	25/09/23
E 3580	La Collective de Prévoyance - COPRE	Rte des Flumieux 41	Construction d'une station de communication mobile avec les nouvelles technologies (4G-5G) pour le compte de Swisscom (Suisse) SA / PLHC	27/11/23
EC 3584 DE	Geneco SA, Pierre Etoile Promotion SA, KR Immobilier Sàrl	Rte de Cossonay 96-98	Nouvelle affectation des bureaux pour une agence immobilière. Aménagements intérieurs suite à la livraison des locaux bruts des lots C1, D1 et D2	25/09/23
EC 3588 DE	SQUARE ONE SA	Rte des Flumieux 48	Aménagement intérieur de surfaces administratives dans le bâtiment existant pour le projet Flex Space de SICPA SA	06/11/23

EC 3589 DE	SQUARE ONE SA	Rte des Flumeaux 46	Aménagement de surfaces administratives	06/11/23
E 3590	JUNG Peter	Ch. de Sous-Mont 13	Remplacement de la production de chaleur actuelle par une PAC avec sondes géothermiques er suppression des citernes à mazout existantes	27/11/23
			TOTAL permis de construire	43
EC = Enquête complémentaire				
DE = Dispense d'enquête publique (art. 111 LATC)				

Dispenses d'enquêtes publiques (DE) - Permis de construire délivrés en 2023				
DE N°	Propriétaire(s)	Adresse	Nature des travaux	Permis de construire
DE 0276	Marie-José et Roland PITTET	Ch. de la Grand-Vigne 14	Construction d'un terrain de pétanque en limite de propriété	30/01/23
DE 0277	Bastien JULITA	Ch. de la Moraine 1	Rénovation d'un garage et extension d'un balcon	30/01/23
DE 0278	Avni ORLLATI	Rte de Renens 2	Changement d'affectation, aménagement d'une pharmacie dans une surface commerciale existante	27/02/23
DE 0280	Ghislaine GAUTHEY	Av. de Jolimont 7	Mise en conformité de l'installation de chauffage, remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière à gaz	13/03/23
DE 0281	Gezim UKSHINI	Av. du Château 66	Transformations intérieures d'un appartement en PPE	16/01/23
DE 0282	Gérard LAVANCHY	Av. de la Rochelle 12	Aménagement d'un cuisine professionnelle pour la vente à l'emporter	08/05/23
DE 0284	Yeqing et David OBRIST	Ch. des Charmilles 6-8	Installation d'un portail à deux battants, type KARANTAN (Kostum), largeur env. 456cm, hauteur 175cm et d'un portillon de 120cm x 175cm	17/04/23
DE 0285	PPE Les Lauriers	Rte de Broye 43-45-47-49	Installation de capteurs photovoltaïques en toiture et en façades	08/05/23
DE 0286	Luljete et Imer SELIMAJ	Ch. de Charmontel 3	Agandissement de fenêtres	22/05/23
DE 0287	Gérard LAVANCHY	Av. de la Rochelle 12	Aménagement d'un local pour l'installation d'un show-room de vente de carrelage	07/08/23
DE 0288	Willy-Bernard DUFOUR	Av. de la Confrérie 38	Installation de poêle à pellets dans deux appartements	22/05/23
DE 0289	Olivia MANZ	Rte des Flumeaux 16	Transformations intérieures avec création d'un appartement et un studio	28/08/23
DE 0290	José FERNANDES	Av. de la Confrérie 17	Remblayage du talus, construction d'un mur de soutènement	19/06/23
DE 0291	Marie-Helene et Pierre-Alain MARIAUX	Ch. de Belmonthoux 15	Assainissement énergétique des façades et de la toiture, agandissement d'une fenêtre façade Sud et création d'un sas d'entrée non chauffé	11/09/23
DE 0292	Marie-Pierre et Guy DESCLOUX	Av. du Château 76	Excavation du vide sanitaire, construction d'un escalier d'accès au sous-sol	28/08/23
DE 0293	PPE Les Lauriers	Rte de Broye 49	Pose d'un couvert motos - vélos	25/05/23
DE 0296	Estelle Blanc-Paque	Ch. des Planches 19	Rénovation de la clôture de la parcelle et de son portail	04/12/23
	DE = Dispense d'enquête publique (art. 111 LATC)		TOTAL permis de construire	17
Remarque :	Certains dossiers ont nécessité un traitement CAMAC			

ANNEXE 13

**Enfance, tableau de l'état des lieux
des places, 2023**

Service de l'Enfance	Gestion des structures	Nom des structures	Classe d'âge	Nbre enfants	Places
	Enfance	UAPE Le Tilleul	1P - 2P	65	54
		APEMS La Confrérie	3P - 6P	55	54
		APEMS de Corminjoz	4P - 6P	41	36
		APEMS de Jolimont	1P - 3P	27	24
		APEMS de Mont-Goulin	1P - 6P	51	36
		APEMS du Vieux - Collège	7P - 8P	26	36
		AMF	4 mois à 12 ans	184	33
		Devoirs surveillés	3P - 6P	88	*
		Réfectoire La Fringale	3P - 6P	23	24
		Via Escola	Intégration d'enfants Allophones	30	
		Renens Les Chattons			10
	Fondation Acacias	CVE les Acacias	de 2.5 ans à l'école	37	20
		CVE Le Tilleul	de 14 semaines à 2.5 ans	42	24
		CVE Les Sorbiers	de 14 semaines à l'école	76	44
				Nbres d'enfants 745	

APEMS **A**ccueil **P**our **E**nfants en **M**ilieu **S**colaire - accueille les enfants de la 1P à la 6 P avant l'école, à la pause de midi et après l'école
 UAPE **U**nité d'**A**ccueil **P**our **E**coliers
 CVE **C**entre de **V**ie **E**nfantine
 AMF **A**ccueillante en **M**ilieu **F**amilial

* en fonction du nombre d'enfants qui s'inscrivent

ANNEXE 14

Enfance, rapport FAJE 2022

AJENOL

Analyse des données financières des réseaux d'accueil de jour
du Canton de Vaud

Résultats 2022

Données globales, données du réseau et comparaisons entre les deux

Sources :

- Données financières 2020-2022 remises par les réseaux
- Données diverses sur interFAJE.ch
- Données Statistique Vaud

I. COÛT ET FINANCEMENT GLOBAL DE L'ACCUEIL DE JOUR

a. COUT GLOBAL

Cet indicateur est calculé en additionnant le coût de l'ensemble des types d'accueil ainsi que les coûts de gestion des réseaux. Les types d'accueil considérés sont: accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire et accueil en milieu familial. Source: InterFAJE

b. FINANCEMENT

Le coût global de l'accueil de jour par type d'accueil est couvert par plusieurs sources de financement. Les catégories suivantes sont identifiées :

b.1. CONTRIBUTION DES COMMUNES

Participation des communes au financement des structures d'accueil et à la gestion des réseaux. La contribution sociale des communes n'est pas prise en compte dans le calcul pour obtenir cette valeur. Elle est comptée dans le financement de la FAJE. Source: InterFAJE.ch

b.2. CONTRIBUTION DES PARENTS

Participation des parents au financement des structures d'accueil. Elle comprend la somme facturée aux parents pour l'accueil de leurs enfants ainsi que pour les repas lorsque ces derniers ne sont pas inclus dans le tarif et font l'objet d'une facturation séparée. Source: InterFAJE.ch

b.3. CONTRIBUTION DE LA FAJE

Participation de la FAJE au financement des structures d'accueil et à la gestion des réseaux. Elle comprend le montant des subventions ordinaires à l'accueil de collectif et familial, des aides au démarrage et l'ensemble des subventions/aides ciblées octroyées aux structures d'accueil et aux réseaux. Source: InterFAJE.ch et comptes audités de la FAJE

b.4. CONTRIBUTION "AUTRES"

Cette catégorie englobe les subventions OFAS, les remboursements d'assurances, la participation de partenaire(s) privé(s), les éventuels produits propres à la structure ou toute autre contribution ou produit comptabilisé par les structures et les réseaux et qui ne peuvent être imputés aux parts précitées.

c. NOMBRE DE PLACES PAR TYPE D'ACCUEIL

Nombre de places à plein temps selon définition de Statistique Vaud. La méthodologie pour calculer le nombre de places à plein temps varie selon le type d'accueil. Source: Statistique Vaud

II. COUT ET FINANCEMENT DE L'ACCUEIL DE JOUR PAR RESEAU : EVOLUTION ET COMPARAISON GLOBALE

a. POIDS DU RESEAU/COUT GLOBAL

Cet indicateur est calculé en divisant le coût du réseau par le coût de l'ensemble des réseaux. Il est calculé respectivement pour l'accueil collectif et pour l'accueil en milieu familial. Le coût de l'accueil collectif comprend le coût de la gestion administrative du réseau.

b. MOYENNE DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX

Il s'agit de la participation moyenne par type de financeur. Elle est calculée comme une moyenne pondérée pour les 33 réseaux.

c. FOURCHETTE HAUTE (Max)

Il s'agit de la valeur la plus élevée que l'on trouve dans les résultats obtenus pour les 33 réseaux.

d. FOURCHETTE BASSE (Min)

Il s'agit de la valeur la plus basse que l'on trouve dans les résultats obtenus pour les 33 réseaux.

III. COÛT ANNUEL DE LA PLACE A PLEIN TEMPS DU RESEAU ET COMPARAISON GLOBALE

a. COUT ANNUEL DE LA PLACE

Coût annuel pour chaque type d'accueil divisé par le nombre de places à plein temps par type d'accueil. Le coût annuel est calculé par réseau. Sources: InterFAJE.ch (coût) et Statistique Vaud (places à plein temps).

b. MOYENNE

Coût annuel (pour l'ensemble des 33 réseaux) pour chaque type d'accueil divisé par le nombre de places à plein temps par type d'accueil (pour l'ensemble des 33 réseaux). Sources: InterFAJE.ch (coût) et Statistique Vaud (places à plein temps).

c. MAXIMUM

Il s'agit de la valeur la plus élevée que l'on trouve dans les résultats obtenus pour les 33 réseaux.

d. MINIMUM

Il s'agit de la valeur la plus basse que l'on trouve dans les résultats obtenus pour les 33 réseaux.

IV. COÛT MOYEN HORAIRE PAR TYPE D'ACCUEIL DU RESEAU ET COMPARAISON GLOBALE

a. COUT MOYEN DE L'HEURE

Le coût moyen de l'heure s'obtient en divisant le coût total de chaque type d'accueil par le nombre total d'heures offertes par type d'accueil.

b. COUT TOTAL D'UNE PRESTATION

Le coût total par type d'accueil s'obtient en additionnant l'ensemble des coûts réels relatifs à l'offre de cette prestation :

- Les charges annuelles de fonctionnement de toutes les structures du réseau offrant la même catégorie de prestations (y.c. les repas et collations pour l'accueil collectif),
- Les coûts de gestion du réseau ventilés par type d'accueil (s'ils ne sont pas intégrés dans les charges de fonctionnement des structures).

Sont déduits les remboursements de salaires, ainsi que les repas facturés séparément aux parents. Source: InterFAJE.ch

c. HEURES OFFERTES

Nombre de places offertes multiplié par le nombre de jours par année et par le nombre d'heures par jour. Source: InterFAJE.ch

d. MEDIANE

Cette valeur départage les résultats des réseaux en deux moitiés. La moitié d'entre eux se situent en dessous de la valeur de coût moyen de l'heure indiquée et l'autre moitié se situe en-dessus.

e. MAXIMUM

Il s'agit de la valeur la plus élevée de coût moyen de l'heure que l'on trouve dans les résultats obtenus pour les 33 réseaux.

f. MINIMUM

Il s'agit de la valeur la plus basse de coût moyen de l'heure que l'on trouve dans les résultats obtenus pour les 33 réseaux.

V. COMPARAISON TARIFAIRE PAR TYPE D'ACCUEIL

Tarif facturé à l'heure pour les 3 catégories d'accueil par chaque réseau.

Le tarif horaire par réseau et par type d'accueil est comparé aux tarifs horaires maximum, médian et minimum des 33 réseaux d'accueil.

Préambule

L'une des missions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants, selon l'art. 41 lettre e. de la LAJE est le subventionnement de l'accueil des enfants dans le canton de Vaud au travers des réseaux qu'elle aura reconnus. L'article 50 de la LAJE définit un cadre sur le subventionnement.

L'article 51 LAJE mentionne les obligations de la FAJE, notamment le contrôle de l'utilisation des subventions qu'elle octroie ; ce qui implique d'établir un décompte final documenté sur la base des comptes clôturés des structures et des réseaux.

Les données issues des comptes clôturés permettent non seulement de calculer le montant de la subvention finale que la FAJE octroie à chaque réseau et structure d'accueil faisant partie du réseau, mais également de calculer annuellement le coût global de l'accueil de jour des enfants dans le canton de Vaud et d'évaluer la répartition de ce coût entre les principaux contributeurs.

Afin de faciliter le pilotage des réseaux, le Conseil de Fondation a décidé d'éditer chaque année un fascicule qui permet de comparer pour chaque réseau le coût par prestation et leur financement, par rapport à l'ensemble.

Nous attirons toutefois votre attention sur le fait que les indicateurs sont étroitement dépendants de la fiabilité et de l'exactitude des données fournies par les structures et les réseaux, qu'il s'agisse de données statistiques sur le nombre de places et les heures d'ouverture ou de données financières sur les charges d'exploitation.

Dans la mesure où certaines invraisemblances sont détectées, lesdites données sont soit écartées, soit vérifiées avec le réseau concerné.

Eléments saillants des fiches 2022 :

* La dissolution du Réseau REVE et création de 2 nouveaux réseaux : Réseau LAC & Réseau VV

* En raison de la crise sanitaire, les données 2020 ne peuvent pas être interprétées ou alors avec la plus grande précaution. Elles introduisent des ruptures de l'évolution des indicateurs, notamment concernant la part de chaque financeur. En effet, les montants octroyés pour financer les pertes de recettes parentales des structures (aides COVID cantonales et fédérales), ainsi que les RHT, ont été imputés dans le financement "Autres" de l'année 2020, y compris les aides reçues de l'OFAS en 2021 pour l'année 2020.

* Certains résultats peuvent être différents des éditions 2020-2021 en raison de la mise à niveau de certaines données.

I. 1) Coût global de l'accueil de jour dans le Canton de Vaud

En 2022, le coût total de l'accueil de jour dans le canton de Vaud, selon les relevés des décomptes finaux sur interFAJE.ch, s'est monté à CHF 628'354'305 (accueil collectif + accueil familial de jour + coût de gestion des réseaux).

Depuis 2020, l'augmentation du coût global est de 14.6%. Cette augmentation est uniquement liée à la progression du coût de l'accueil collectif, alors que le coût de l'accueil familial de jour reste relativement stable.

	2020*	2021	2022	% +/- (entre 2020 et 2022)
Préscolaire	300 261 902 CHF	322 346 603 CHF	337 877 003 CHF	12.5%
Parascolaire	173 533 712 CHF	193 842 581 CHF	210 325 660 CHF	21.2%
Accueil familial de jour	62 710 548 CHF	64 261 059 CHF	66 079 252 CHF	5.4%
Coût de gestion réseaux	11 818 595 CHF	12 466 527 CHF	14 072 390 CHF	19.1%
TOTAL	548 324 756 CHF	592 916 769 CHF	628 354 305 CHF	14.6%

*L'année 2020 est une année exceptionnelle en raison de la pandémie du COVID 19.

La progression des investissements est importante pour l'accueil collectif parascolaire (+21,2% sur deux ans). Elle est très fortement liée à la création de places à plein temps (+1'515 places entre 2020 et 2022, soit + 15,4%). Cette évolution traduit les efforts des réseaux et des communes vaudoises dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 63a, al.1 de la Constitution du Canton de Vaud, sur l'école à journée continue pendant toute la scolarité obligatoire, accepté par les citoyens vaudois en 2009, et qui a été intégré dans la révision de la LAJE de 2018.

Les investissements en accueil collectif préscolaire augmentent aussi de manière significative (+12.5% entre 2020 et 2022) et reflètent également l'effort des réseaux dans la création de nouvelles places pour répondre à la demande importante de ce type d'accueil.

Nous observons néanmoins que ramenée au nombre de places, l'augmentation par place n'est plus que de 5.3% en préscolaire et 5% en parascolaire, ce qui témoigne des efforts des réseaux pour contenir les charges.

Les investissements augmentent en accueil familial de jour, même si les proportions restent plus modestes qu'en collectif. Il est probable que les améliorations des conditions d'emploi des AFJ exigées par la FAJE aient contribué à une augmentation des charges.

Les montants figurant dans le "coût de gestion réseaux" doivent être interprétés avec précaution. En effet, la définition de ce coût n'est pas stable à ce jour et les réseaux ont parfois de la difficulté à isoler du fonctionnement des structures elles-mêmes. De manière générale, ils représentent entre 2 et 2,5 % du coût global.

I. 2) Nombre de places à plein-temps - évolution

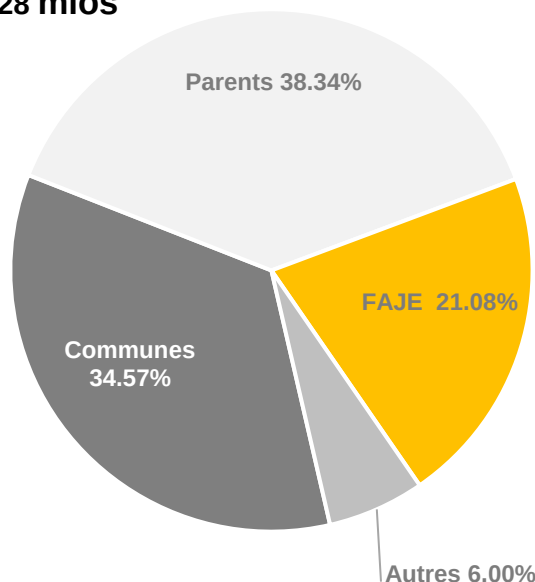
	2020*	2021	2022	% +/- (entre 2020 et 2022)
Préscolaire	8 307	8 600	8 876	6.9%
Parascolaire	9 819	10 700	11 334	15.4%
Accueil familial de jour	3 593	3 448	3 417	-4.9%
TOTAL	21 719	22 748	23 627	8.8%

*L'année 2020 est une année exceptionnelle en raison de la pandémie du COVID 19.

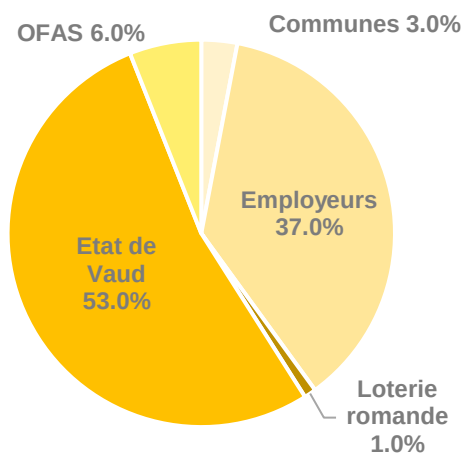
I. 3) Financement de l'accueil de jour dans le Canton de Vaud

Répartition du financement du coût de l'accueil de jour en % pour 2022

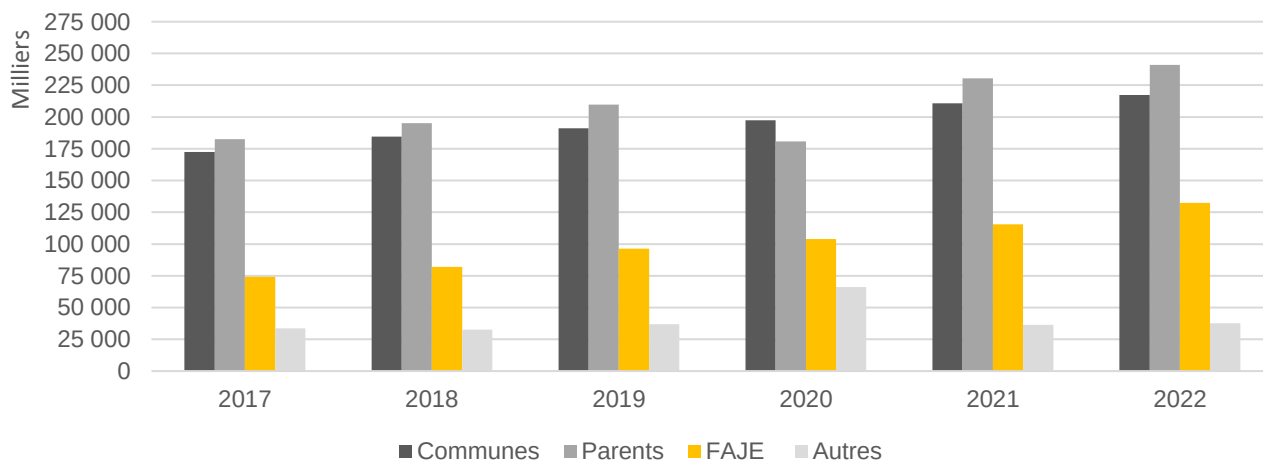
GLOBAL
CHF 628 mios



Contributeurs de la FAJE



Evolution du financement par année en CHF



En 2022, le coût global de l'accueil de jour (structures collectives subventionnées et accueil en milieu familial) approche les CHF 629 millions. Par rapport à 2020, l'augmentation de la participation de la FAJE au financement (+1.6%) se traduit par une diminution de la participation des parents (-0.5%), des communes (-0.9%) et des autres financeurs (-0.1%).

Une comparaison plus globale 2017-2022 fait apparaître le poids des subventions de la FAJE dans le financement global de l'accueil de jour, puisque les communes ont vu leur part diminuer de - 2.6%, les parents de - 1.0%, et les "Autres" de - 1.3%. Dans le même temps, la FAJE augmentait sa participation de + 5.0%.

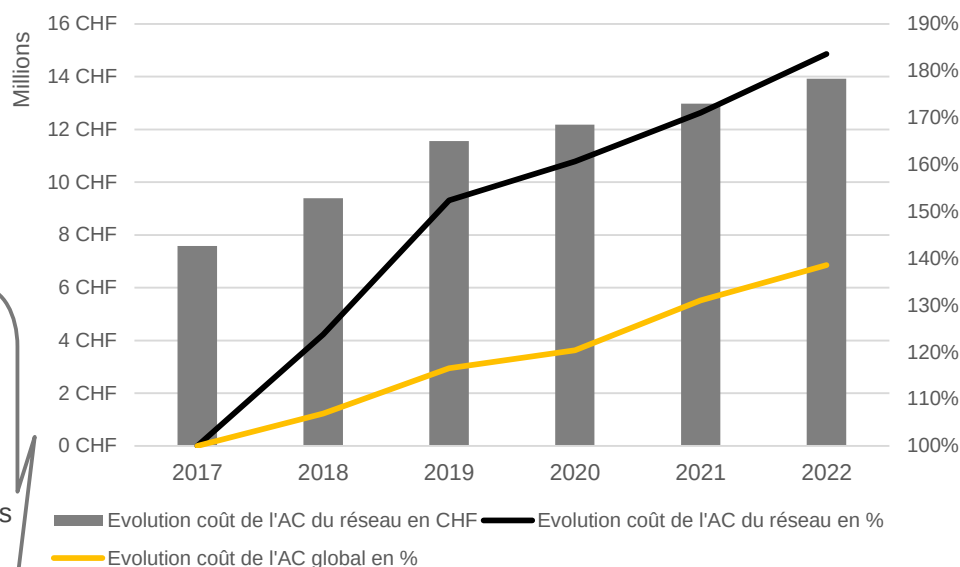
II. 1) Coût et financement de l'accueil collectif par réseau : évolution et comparaison globale



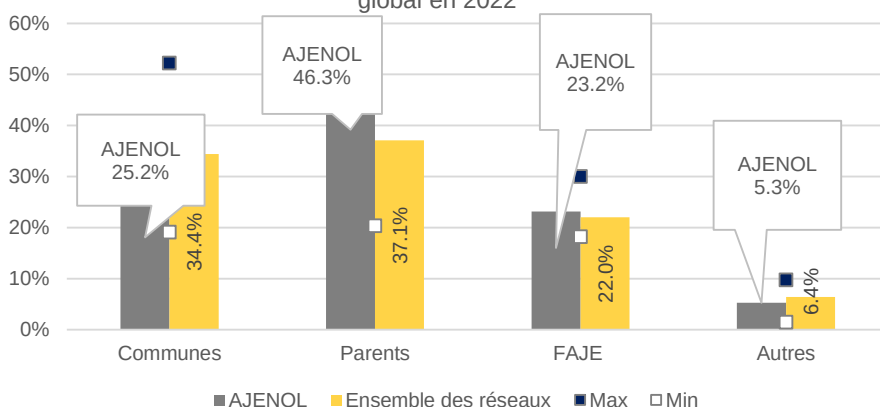
En 2022, le coût global de l'accueil collectif pour l'ensemble des réseaux (y compris les coûts de gestion des réseaux) est de CHF 562.3 mios.

Il a augmenté 39.0% depuis 2017 et de 6.4% depuis 2021.

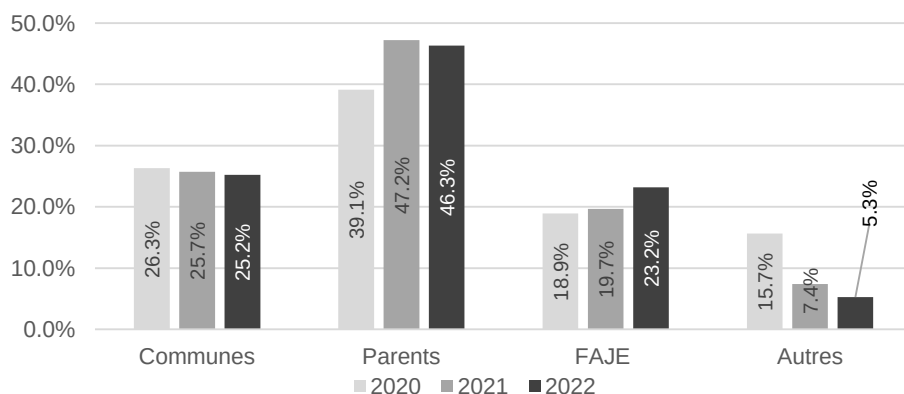
Coût de l'AC du réseau versus global : évolution 2017-2022
(en millions de CHF et en % avec base 100=2017)



Participation des financeurs au coût de l'AC du réseau versus global en 2022



Participation des financeurs au coût de l'AC du réseau : évolution 2020-2022



En 2022, la participation moyenne des parents au financement de l'accueil collectif est de 37.1%, avec une variation entre réseaux de min. 20.3% à max. 53.0%.

La participation moyenne des communes est à 34.4%, avec une variation entre 19.1% et 52.2%.

La participation moyenne de la FAJE est passée de 21.7% en 2020 à 21.6% en 2022. La participation maximale (30.0%) et minimale (18.9%).

La variation de la participation de la FAJE s'explique par les différents taux de subventionnement socle qui sont appliqués (en fonction du rabais fratrie appliqué par les réseaux) ainsi que par les autres catégories d'aides ponctuelles.

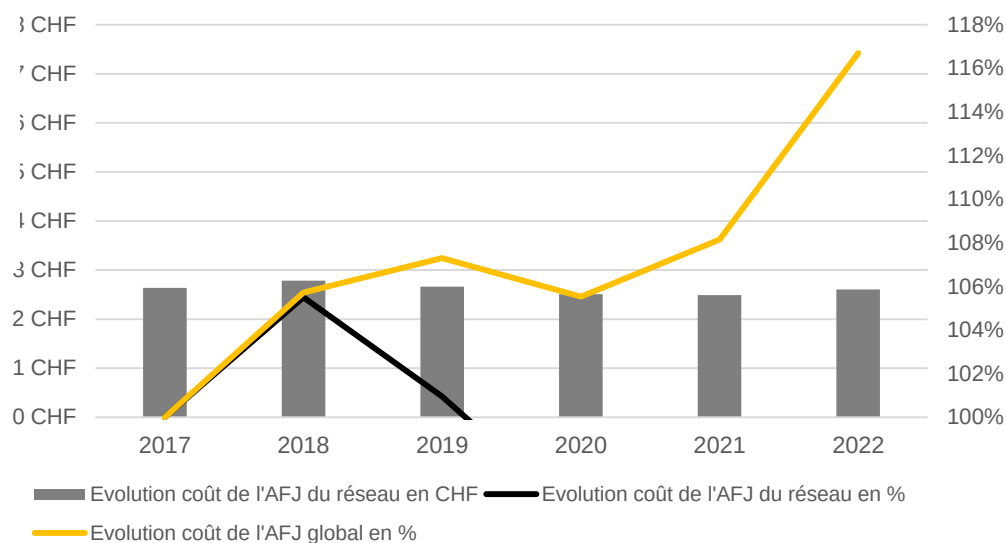
II. 2) Coût et financement de l'accueil familial de jour par réseau : évolution et comparaison globale



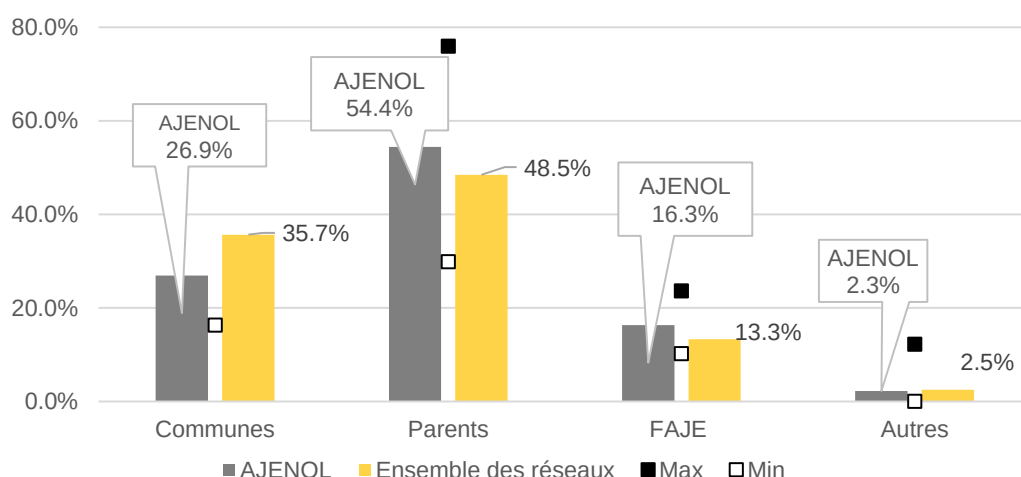
En 2022, le coût global de l'accueil collectif en milieu familial pour l'ensemble des réseaux est de CHF 69.3 mios.

Il a augmenté de plus de 17% depuis 2017 mais seulement de 11% depuis 2020.

Coût de l'AFJ du réseau versus global : évolution 2017-2022
(en millions de CHF et en % avec base 100=2017)



Participation des financeurs au coût de l'AFJ du réseau versus global en 2022

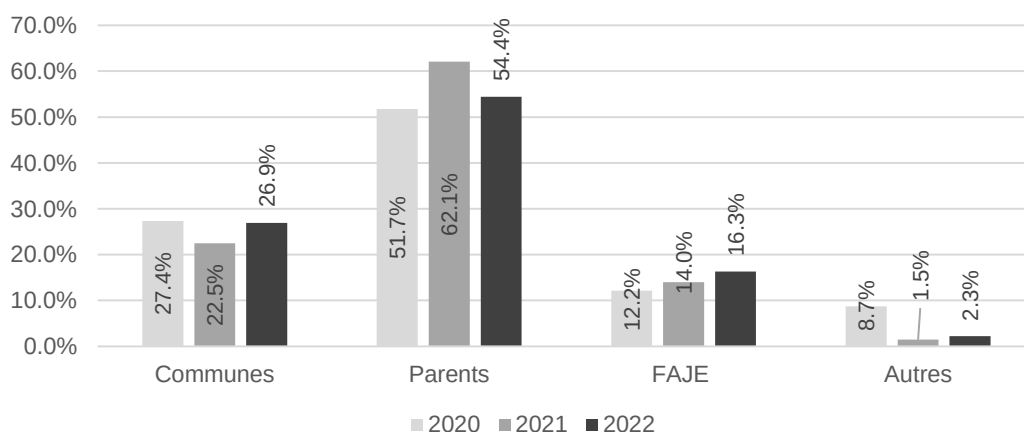


En 2022, la participation moyenne des parents au financement de l'accueil en milieu familial est de 48.5%, avec une variation entre réseaux de min. 29.9% à max. 75.9%.

La participation moyenne des communes est de 35.7% en 2022 (33.9% en 2021), avec une variation entre 11.2% et 55.9%.

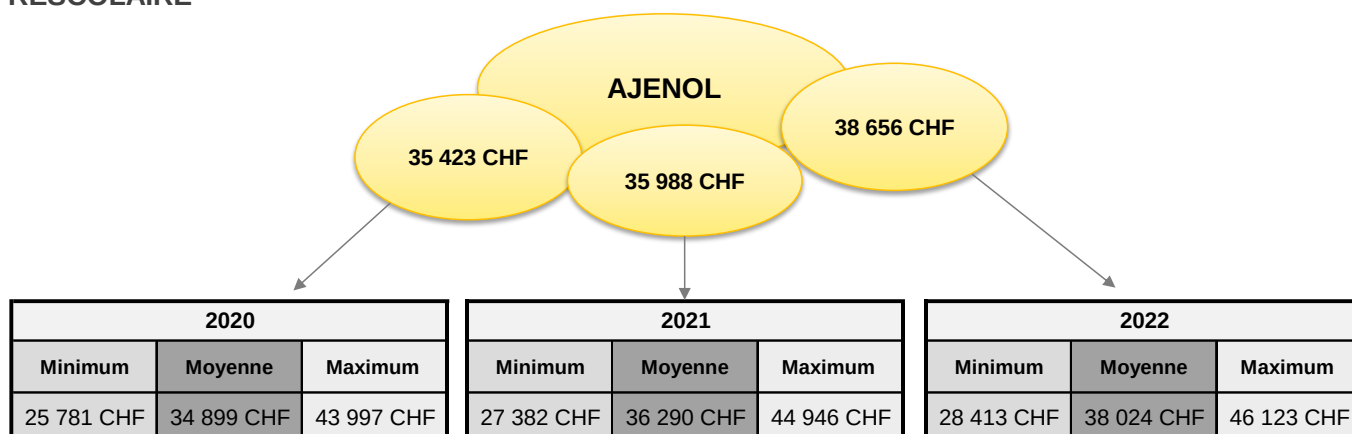
La participation moyenne de la FAJE est passée de 9.9% en 2020 à 13.3% en 2022. La participation maximale est de 23,6% et la minimale de 10.2%.

Participation des financeurs au coût de l'AFJ du réseau : évolution 2020-2022

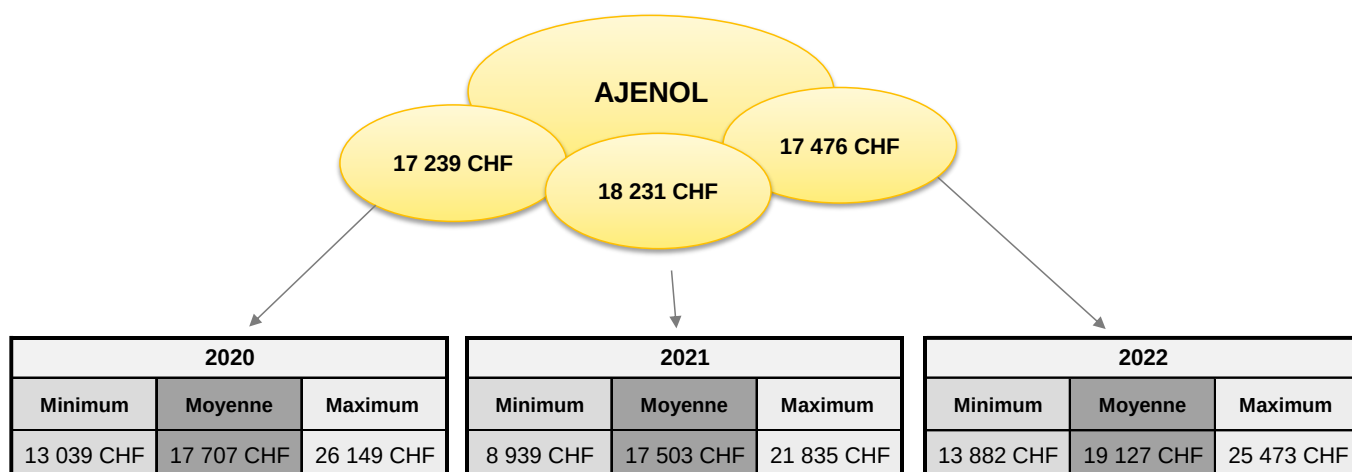


III) Coût annuel de la place à plein temps du réseau et comparaison globale

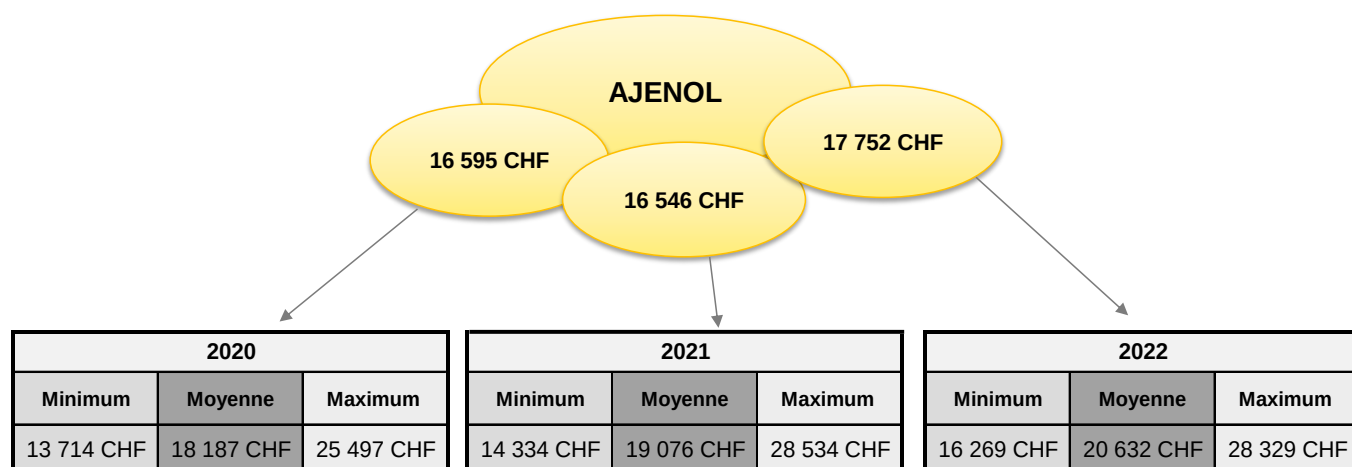
PRESCOLAIRE



PARASCOLAIRE



ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR



IV) Coût moyen horaire par type d'accueil du réseau et comparaison globale

Le coût moyen horaire est une donnée sensible en termes de variation annuelle. L'ouverture d'une structure supplémentaire dont le taux d'occupation n'est pas encore optimal peut, par exemple, contribuer à alourdir le coût moyen de l'année prise en considération, le retour à la "normale" se produisant l'année suivante.

Cet indicateur est également sensible au nombre de places offertes dans un type d'accueil, aux modalités d'organisation d'un réseau, au niveau des prix dans une région donnée, à la structure salariale et à la pyramide des âges du personnel en fonction dans la structure, etc. C'est la raison pour laquelle la FAJE choisit de procéder à des comparaisons globales plutôt que de fournir des indications réseau par réseau.

PRESCOLAIRE

2020	Minimum	9.45 CHF
	Médiane	12.39 CHF
	Maximum	16.78 CHF
2021	Minimum	9.34 CHF
	Médiane	12.80 CHF
	Maximum	17.76 CHF
2022	Minimum	9.71 CHF
	Médiane	13.21 CHF
	Maximum	17.15 CHF

12.46 CHF

12.80 CHF

13.21 CHF

AJENOL

PARASCOLAIRE

2020	Minimum	6.64 CHF
	Médiane	11.02 CHF
	Maximum	13.59 CHF
2021	Minimum	5.17 CHF
	Médiane	10.90 CHF
	Maximum	16.08 CHF
2022	Minimum	7.48 CHF
	Médiane	11.19 CHF
	Maximum	15.16 CHF

10.78 CHF

10.74 CHF

10.46 CHF

AJENOL

ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR

2020	Minimum	8.01 CHF
	Médiane	10.05 CHF
	Maximum	17.35 CHF
2021	Minimum	8.88 CHF
	Médiane	10.22 CHF
	Maximum	20.29 CHF
2022	Minimum	8.64 CHF
	Médiane	10.48 CHF
	Maximum	18.57 CHF

8.75 CHF

8.88 CHF

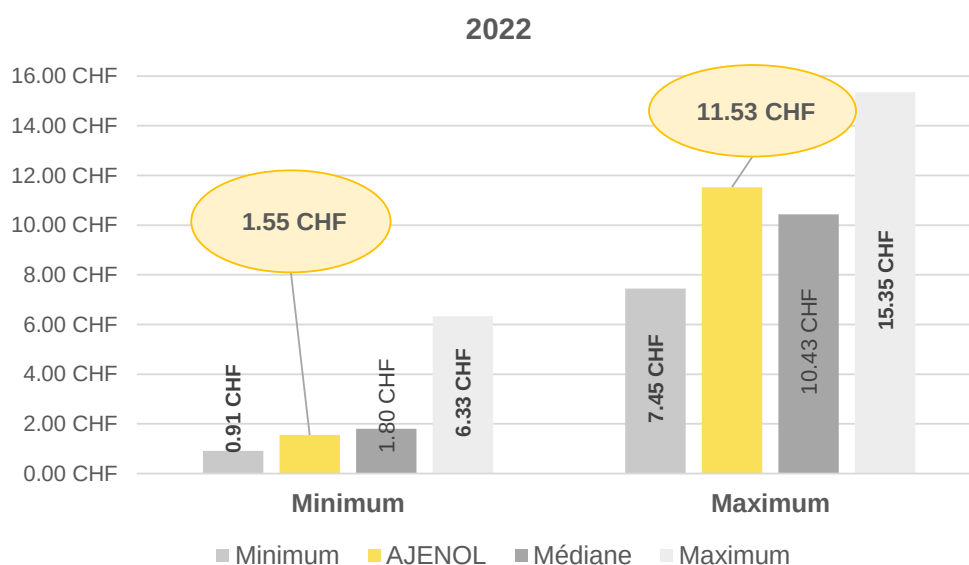
9.45 CHF

AJENOL

V. 1) Comparaison tarifaire - accueil préscolaire

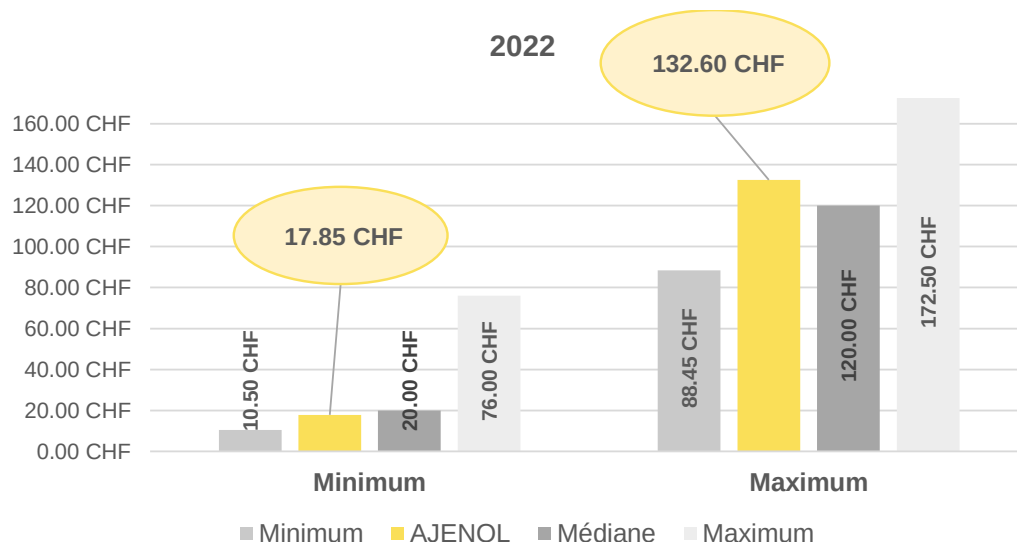
TARIFS HORAIRES

	2020		2021		2022	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
AJENOL	1.55 CHF	11.53 CHF	1.55 CHF	11.53 CHF	1.55 CHF	11.53 CHF
Médiane	1.67 CHF	10.50 CHF	1.79 CHF	10.42 CHF	1.80 CHF	10.43 CHF
Minimum	0.91 CHF	7.45 CHF	0.91 CHF	7.45 CHF	0.91 CHF	7.45 CHF
Maximum	6.33 CHF	15.35 CHF	6.33 CHF	15.35 CHF	6.33 CHF	15.35 CHF



TARIFS JOURNALIERS

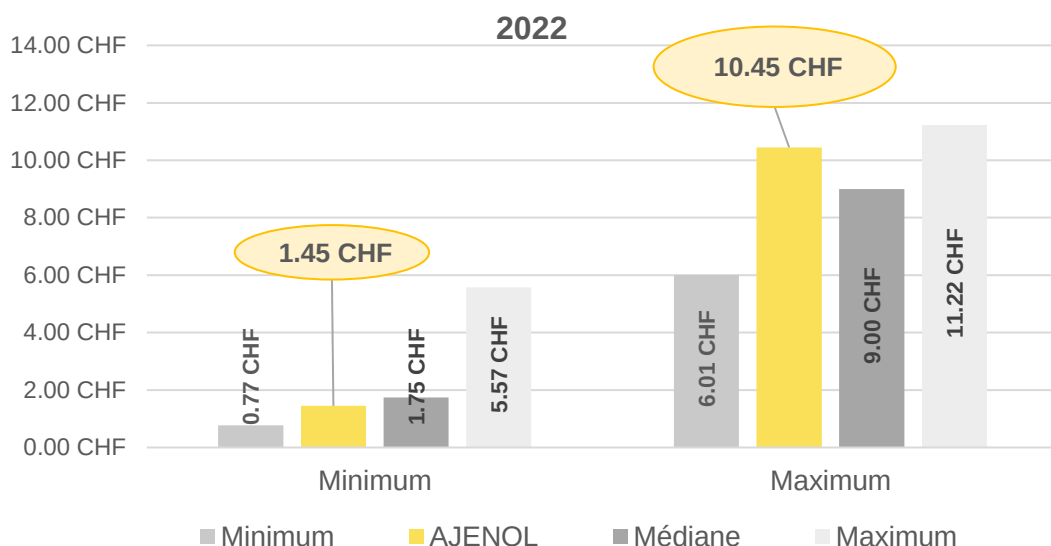
	2020		2021		2022	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
AJENOL	17.85 CHF	132.60 CHF	17.85 CHF	132.60 CHF	17.85 CHF	132.60 CHF
Médiane	18.50 CHF	120.00 CHF	20.00 CHF	120.00 CHF	20.00 CHF	120.00 CHF
Minimum	10.59 CHF	89.50 CHF	10.59 CHF	88.45 CHF	10.50 CHF	88.45 CHF
Maximum	76.00 CHF	172.50 CHF	76.00 CHF	172.50 CHF	76.00 CHF	172.50 CHF



V. 2) Comparaison tarifaire - accueil parascolaire

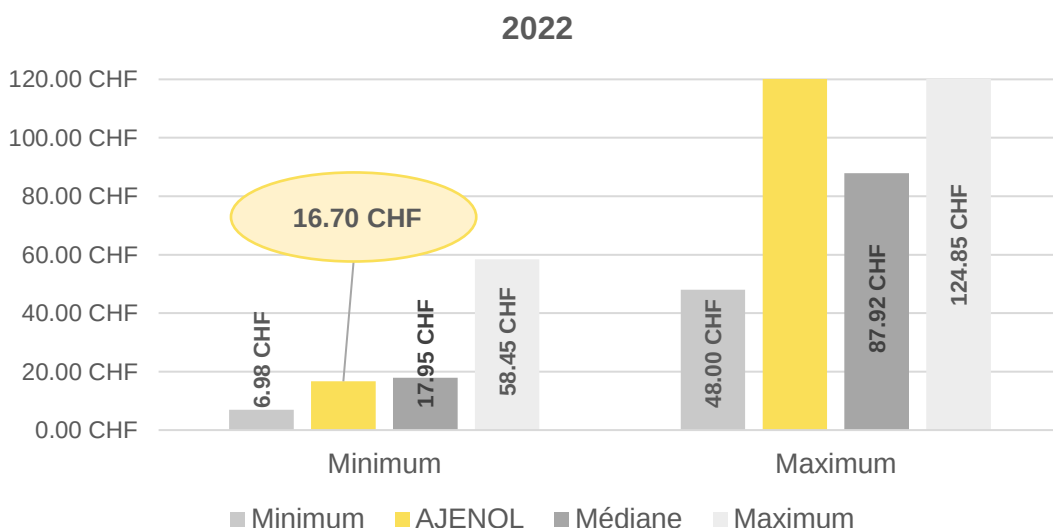
TARIFS HORAIRES

	2020		2021		2022	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
AJENOL	1.45 CHF	10.45 CHF	1.45 CHF	10.45 CHF	1.45 CHF	10.45 CHF
Médiane	1.70 CHF	9.28 CHF	1.80 CHF	8.88 CHF	1.75 CHF	9.00 CHF
Minimum	0.70 CHF	6.01 CHF	0.70 CHF	6.01 CHF	0.77 CHF	6.01 CHF
Maximum	5.57 CHF	11.80 CHF	5.85 CHF	11.00 CHF	5.57 CHF	11.22 CHF



TARIFS JOURNALIERS

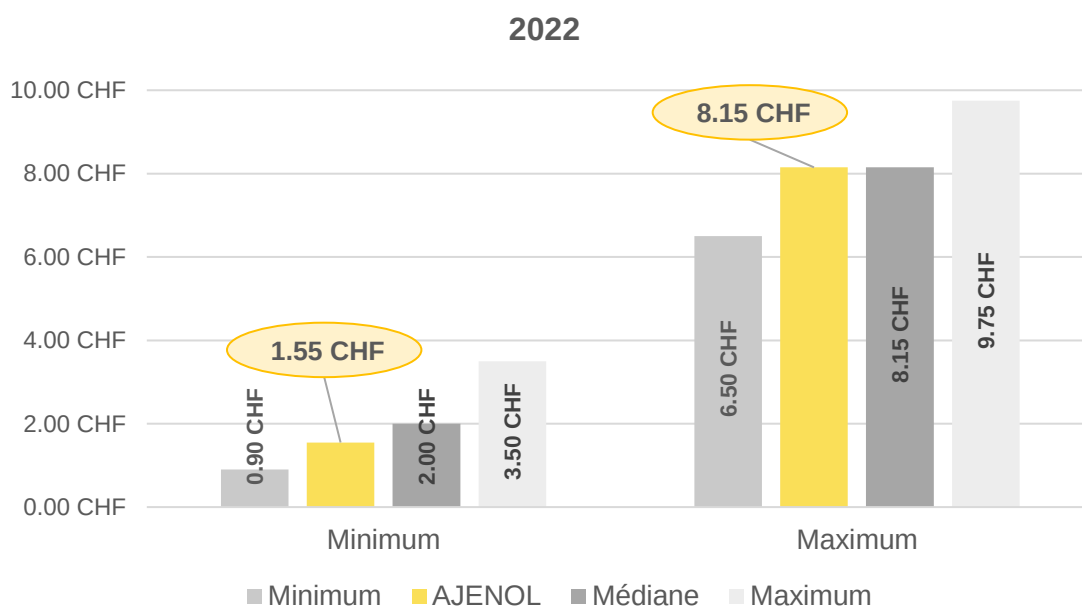
	2020		2021		2022	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
AJENOL	16.70 CHF	120.20 CHF	16.70 CHF	120.20 CHF	16.70 CHF	120.20 CHF
Médiane	17.45 CHF	88.45 CHF	17.95 CHF	87.92 CHF	17.95 CHF	87.92 CHF
Minimum	6.98 CHF	48.00 CHF	2.25 CHF	46.98 CHF	6.98 CHF	48.00 CHF
Maximum	39.23 CHF	132.75 CHF	58.45 CHF	124.85 CHF	58.45 CHF	124.85 CHF



V. 3) Comparaison tarifaire - accueil familial de jour

TARIFS HORAIRES

	2020		2021		2022	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
AJENOL	1.55 CHF	8.15 CHF	1.55 CHF	8.15 CHF	1.55 CHF	8.15 CHF
Médiane	2.00 CHF	8.15 CHF	2.00 CHF	8.01 CHF	2.00 CHF	8.15 CHF
Minimum	0.90 CHF	6.50 CHF	0.90 CHF	6.50 CHF	0.90 CHF	6.50 CHF
Maximum	3.50 CHF	9.90 CHF	3.50 CHF	9.50 CHF	3.50 CHF	9.75 CHF





Document édité à Lausanne, le
20. février 2024

ANNEXE 15

Label « Communes en santé »



Bilan 2023 des mesures de promotion de la santé de la Commune de Prilly

Label « Commune en santé »

En tant qu'autorité et cadre de vie, la Commune peut influencer favorablement la santé de ses habitant·e·s parfois, sans s'en rendre compte. Avec le label « Commune en santé », les Communes inventorier toutes les mesures de promotion de la santé qu'elles mettent en œuvre ou soutiennent. En fonction de leur bilan et des éventuelles perspectives d'amélioration identifiées, elles sont conseillées et orientées pour agir davantage. Pour obtenir le label, la Commune doit être impliquée dans le déploiement d'au moins une mesure de promotion de la santé dans les six domaines suivants : Politique communale, Offres de loisirs, Famille et solidarité, Ecole, Santé au travail ainsi qu'Espaces publics. Une fois les conditions réunies, le label est octroyé, gratuitement et pour trois ans.

Etat des lieux des mesures de promotion de la santé développées ou soutenues par la Commune de Prilly

Dans le cadre de « Commune en santé », la Commune de Prilly présente 33 mesures illustrées dans les tableaux ci-dessous. Ces tableaux dressent l'inventaire des mesures de promotion de la santé existant dans les six domaines identifiés par le label.

Le présent bilan a été validé par le comité de labellisation ainsi que par la Commune de Prilly :

**Unisanté, Centre universitaire de
médecine générale et santé publique**

Mme Stéphanie Pin
Cheffe du Département Promotion de la
santé et Préventions (DPSP)

Label Commune en santé

Mme Emmanuelle Garcia
Responsable du Secteur Interventions
Communautaires

Commune de Prilly

M. Alain Gillièron
Syndic

Mme Sandrine Böhlen
Secrétaire municipale adjointe

Prilly, le 14 décembre 2023

1. Politique communale

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Politique communale ». Il s'agit de mesures témoignant d'un engagement ferme des autorités communales en faveur de la promotion de la santé : adoption d'un engagement écrit (modification du règlement communal, charte), modification organisationnelle de la Commune (attribution de ressources financières, matérielles ou en personnel) ou changement structurel au sein de la Commune. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Labels promouvant une alimentation locale et équilibrée	a) Depuis 2017, les réfectoires scolaires et accueils parascolaires travaillent avec un traiteur Fourchette Verte. b) 2023, obtention du label "Fait Maison" en cours pour l'école à la montagne et les colonies de vacances de Plan-Sépey.	a) Proposer des repas équilibrés aux enfants placés dans les réfectoires scolaires, accueils parascolaires et camps scolaires et colonies. La commune effectue un suivi annuel du traiteur, avec un retour sur la composition, la qualité de la nourriture, etc. b) "Fait Maison": le label vise à répondre au désir de transparence des consommateurs et à valoriser le savoir-faire de la gastronomie helvétique. Encourager la proximité, la durabilité, la saisonnalité; Lutter contre l'uniformisation des goûts	Tous les enfants de la commune qui fréquentent les structures collectives et l'école à la montagne	A l'année	a) Traiteur Fourchette verte: la commune effectue un suivi annuel de la qualité des repas b) Label Fait maison: 300.- par année	Gratuit	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Politique en faveur de la jeunesse	a) En 2013, la Municipalité a décidé de mettre sur pied une politique	a) La politique en faveur de la jeunesse a plusieurs buts :	Tous les jeunes de la commune	Mesure permanente	a) Création de postes de travailleuses et travailleurs sociaux et d'un.e délégué.e à	Gratuit	Lucien Avanzino, chef de Service de la	

	communale de la jeunesse afin de répondre à la Loi sur le Soutien aux Activités de la Jeunesse (LSAJ) b) Fonds Jeunesse: Depuis 2016, aide et soutien aux projets de jeunes. Premier coup de pouce pour développer leur projet.	-Identifier les besoins des jeunes puis coordonner les différentes actions menées par les acteurs communaux et régionaux. Dans les centres de loisirs, les animations sont construites avec les jeunes -Encourager l'éducation à la citoyenneté et développer des actions de prévention. -Favoriser les rencontres intergénérationnelles. Une intervention de personnes formées afin de faire du travail de prévention de proximité dans la rue et des centres de loisirs (After School et Carrefour Sud). Il s'agit aussi de développer des actions ciblées afin de faire de la prévention pour promouvoir les activités en faveur de la santé (ex. créer un urbain trail avec la population(projet en cours)) b) A la suite du dépôt d'un dossier et d'une présentation auprès d'une petite commission, les jeunes peuvent obtenir une aide financière pour démarrer leur idée. Exemples de projets soutenus: tournoi de foot, battle de rap, etc.			l'intégration et à la culture => 280% b) Budget pour l'animation 'env. CHF 12'000.- par année c) Fonds Jeunesse CHF 4'500.-		Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Quartiers solidaires et solidarité intergénérationnelle	La Municipalité encourage le développement continu d'activités intergénérationnelles depuis 2007. a) Mandat Pro Senectute, création	a) Mandat Pro Senectute sur les 3 quartiers principaux de Prilly afin de déterminer les besoins et les attentes de cette population. Création de 3 Quartiers Solidaires, Prilly-Nord, Espace rencontre et Au cœur du sud. Divers ateliers propres à chaque quartier. Une rencontre a lieu quatre fois par année	Difficile de quantifier les personnes impactées par les 3 Quartiers Solidaires. Jeunes connus par nos	Mesures permanentes sur toute l'année	a) Financement de la démarche Quartiers solidaires. Prise en charge des locaux, location des 3 lieux, plus l'aide aux aînés : CHF 67'000.-par an.	a) Gratuité ou financement par Quartiers Solidaires de certaines activités /	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport-	Mesure validée

	de 3 quartiers solidaires. En 2023, la Commune relance les activités du Quartier Nord avec Pro Senectute. b) Ateliers informatiques ponctuels pour les seniors c) Coup d'Pouce: créée en 2006, cette prestation permet à toute personne de solliciter les services de jeunes.	avec le Copil: représentant.e.s du comité des associations de quartiers, Pro Senectute, Avasad, Service de la jeunesse, Centre social régional. b) Lien avec le service Jeunesse pour projets intergénérationnels, de type accès à l'informatique et au smartphone. c) Développement des actions "Coup d'pouce" afin de mettre en lien les seniors et les jeunes sur la commune. Ces actions visent à promouvoir l'image des jeunes auprès des seniors et vice-versa. Des services sont proposés sur demande.	animateurs + seniors. Une douzaine de retraités de Prilly à chaque cours, 45 jeunes par année mobilisé-e-s par la mesure Coup de pouce.		b) Mandat du service Jeunesse pour Coup d'pouce et les ateliers informatiques. Env. 5% d'un TSP	b) CHF 15.-/heure pour divers services d'un jeune Coup d'Pouce	021 622 73 35	
Soutien aux associations sportives, culturelles et villageoises	a) Sociétés locales, sociétés sportives, Association familiale, Zig Zag, Lanterne magique. b) soutien individuel à la pratique sportive	a) Soutien financier et logistique aux associations locales, mise à disposition des salles de gymnastique de l'Union pour l'équipe de basket de Prilly. Mise à disposition des piscines intérieures pour les entraînements de natation et associations sportives (Groupe aînés natation, immersion profonde, aquagym, société suisse de sauvetage). b) Soutien aux sportifs individuels dans leur pratique d'une activité sportive non présente sur la commune et aux sportifs d'élites pour une compétition internationale et/ou extraordinaire. Voir avec Raoul Vuffray lors de la	a) Toute la population b) Tous les jeunes de la commune	a) Soutien toute l'année b) Soutien de 100.- pour la cotisation annuelle	a) Budget annuel de fonctionnement: 33'000.- b) Soutien individuel arrondi à CHF 1'400.- répartis entre jeunes exerçant une activité sportive ou autres non enseignées à Prilly, de même que pour récompenser les sportifs méritants ou ayant participé à des compétitions d'envergure.	a) principalement gratuit, moyennant une petite participation pour certaines activités b) aide individuelle sur demande conditionnée aux critères d'âge et de niveau de compétition	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Selon le spécialiste de l'activité physique au sein du comité de labellisation, l'aide à la pratique d'une activité sportive non présente dans la commune, notamment, est une démarche originale, un vrai plus pour la promotion du sport et de l'activité physique. Il sera

		séance du comité (ou avant, si d'autres questions se posent)						intéressant d'observer son évolution et ses répercussions pour la pratique d'une activité physique. Mesure validée
Plan climat communal	En cours de réalisation (2023)	Mesures de réduction des émissions de gaz à effets de serre et d'adaptation au réchauffement climatique: végétalisation et arborisation du territoire, intégration de l'eau en milieu urbain et construit, lutte contre les îlots de chaleur, plan de mesures contre les périodes de canicule, de sécheresse et de ruissellement extrême, lien direct établi avec la santé de la population.	Toute la population. Une Assemblée citoyenne pour le climat a eu lieu en 2022. Elle permettra de renforcer le plan d'actions Climat.	Toute l'année	450'000.-/an sur 4 ans	Gratuit	Colin Jequier, chef de Service Energie & Environnement Tél. 021 622 73 54	Mesure validée
Mobilité douce	Dès 2007 et jusqu'à présent	a) Subvention d'achat de vélos électriques et classiques b) Voie verte est un projet de parc urbain et un cheminement de mobilité douce d'environ 600m de long et d'une surface de 18000 m2, articulé autour de différentes activités, qui favorisent la rencontre et la détente . c) Cours de conduite de vélo. Semaine du vélo en Avril - Sur site de La Galicienne-La Malleytte, située à	Toute la population prilliérane	a) et b) Mesures permanentes c) Cours annuel reconduit	a) 20% du coût du vélo, 300.- maximum b) coût total des études et des travaux de réalisation c) Cours vélo: Cotisation de membre de PRO VELO	a) 80% du montant d'achat du vélo (20% pris en charge par la commune) b) Voie verte, utilisation gratuite. c) Cours de vélo: gratuit	Colin Jequier, chef de Service Energie & Environnement Tél. 021 622 73 54	Mesure validée

		l'emplacement des anciens abattoirs à Prilly Cours spécialement dédié pour "débutantes femmes" Cours de conduite vélo en ville tout public perfectionnement						
Aide individuelle au logement élargie	L'aide individuelle au logement est un soutien personnalisé au logement instauré par la Ville de Prilly en application de l'article 67 de la constitution vaudoise et renforcé par le règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (RAIL) du 5 septembre 2007. Son but est de rendre abordable le loyer des familles qui sont financièrement indépendantes mais dont la charge locative est trop importante.	Ces dernières années, les demandes d'aide financière à la commune ont augmenté régulièrement. Lorsqu'il s'agit de familles (couples ou monoparentales) il est possible, selon la situation, de leur proposer l'AIL alors qu'il n'est possible de donner que des aides ponctuelles pour les personnes seules ou les couples sans enfants. Pour cette raison, dès 2022, la Municipalité élargit la possibilité d'attribution de l'AIL à cette catégorie d'habitants, à savoir les personnes seules ou les couples sans enfants (préavis accepté par le conseil communal). Cette disposition va plus loin que le cadre légal cantonal.	Environ 30 familles par année	Après examen de la situation, l'A.I.L. peut être accordée pour une période de 12 mois à compter du mois suivant la décision d'octroi. L'A.I.L. est reconductible (dépôt d'une nouvelle demande).	env. CHF 90'000.- par année.	Le calcul de cette aide est basé sur le revenu net des ménages concernés (chiffre 650 de la décision de taxation), ainsi que sur le coût du loyer, le nombre de pièces du logement et le nombre d'occupants. Le barème cantonal appliqué tient compte des revenus situés entre CHF 33'001.- et CHF 77'588.- annuels, toutes situations familiales confondues.	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Commission intégration et culture	Membres de la commission nommées en 2021. Nouvel élan donné actuellement, avec le	La Commission Prilly Animation est une commission municipale composée actuellement de plusieurs membres issus de différents milieux, pour la plupart en lien avec la culture et	La Commission organise une dizaine de rendez-vous par année	Toute l'année	CHF 50'000 par année, dédiés aux activités proposées par la	Gratuit ou payant selon l'événement	Anna Andreiuolo, Déléguée à l'intégration et à la	Mesure validée

	poste de Déléguée à l'intégration à la culture, créé en 2022.	l'animation et nommés pour la durée de la législature actuelle (2021-2026). Elle organise des événements (musique, théâtre, est.) avec un accent particulier mis sur la diversité. Le travail de la commission consiste actuellement à établir un inventaire des activités existantes, et de concevoir une politique publique plus vaste au croisement entre la culture et l'intégration.	(musique, théâtre, ou autres activités pour toutes et tous). La diversité des événements proposés lui tient à cœur.		commission Prilly animation		culture - Finance, culture et intégration 021 622 74 40	
--	---	---	---	--	-----------------------------	--	--	--

2. Offres de loisirs

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Offres de loisirs ». Il s'agit d'installations, d'animations ou d'offres de loisirs visant à améliorer la santé des habitant·e·s ou à favoriser les liens sociaux. Ces prestations sont soit accessibles à toutes et à tous, soit s'adressent à une population spécifique. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Activités ludiques et sportives pendant les vacances scolaires	Passeport Vacances et Activités à la journée - centre aéré	Le passeport vacances propose aux enfants entre 9 et 15 ans des activités sportives, culturelles, des ateliers de cuisine, de découverte, etc. Les activités sont encadrées par des sociétés locales et différentes personnes ressources qui transmettent leurs compétences. En ce qui concerne les activités à la journée, elles sont encadrées par les travailleurs sociaux qui proposent aux enfants entre 10 et 15 ans durant les vacances, des activités sportives, culturelles, des ateliers de cuisine, de découverte, etc. Sur inscription.	a) Environ 60 enfants par année b) Activités pendant les vacances de Pâques, d'automne et d'été	a) 4 semaines en juillet et août, chaque année b) chaque année	a) Planification des activités et organisation de la vente des passeports. La commune paie 45.- par passeport b) le personnel communal et les locaux	a) Prix du passeport: CHF 90.- dont CHF 45.- à la charge des parents b) CHF 15.- à CHF 20.- par jour	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Escalade pour les jeunes de 6 à 12 ans	2017	Des cours d'escalade sont organisés tous les mercredis après-midi, au mur de grimpe de Prilly, au collège de l'Union pour les enfants de 6 à 12 ans entre 17h30 et 18h30. Les objectifs du cours sont de permettre à des jeunes de prendre conscience de leur	env. 15 jeunes par mercredi	Les mercredis (sauf durant les vacances scolaires)	Mise à disposition gratuite du mur d'escalade de Prilly à TeamHorizon, l'association qui dispense les cours.	Forfait de 10 séances pour Fr. 100.- (matériel fourni). Nombre de places limité.	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport-	Mesure validée

		développement sensoriel, physique, de se mettre en situation d'apprentissage de la peur à travers cette activité. De plus c'est un sport non genré qui permet aux filles de le pratiquer facilement Ces cours sont organisés en collaboration avec l'association TeamHorizon.			Achat du matériel d'escalade - 2022 env. 500.- (boudrier, chausson, corde) Pour 2023 une collaboration est en préparation avec le Club Alpin lausannois pour offrir des cours aux jeunes plus âgés, 13 à 16 ans.		021 622 73 35	
Soutien aux associations sportives dans une optique "sport pour toutes et tous"	Début du projet: 2022. Projet qui a pour ambition d'être mis en œuvre en 2024.	Le but est de motiver un plus grand nombre de jeunes à s'inscrire à des clubs sportifs de Prilly, dans une optique "sport pour toutes et tous", en encourageant une accessibilité la plus large possible. Pour ce faire, un ensemble de mesures sont développées: après une analyse approfondie de l'offre des clubs sur le territoire de la commune et des attentes des jeunes (p.ex. rencontres avec les délégué.e.s de classe dans les écoles), la commune introduira une pondération dans le calcul de la subvention octroyée. L'objectif est d'encourager des démarches telles que la mixité, avec une proportion équitable d'hommes et de femmes, les actions promouvant le sport inclusif, de section sport handicap (physique ou mental) ou d'intégration d'athlète en situation de handicap (physique ou mental), encouragement au sport non-compétitif au sein du club, etc.	Applicable à toutes les associations sportives financées par la Ville	Évalué chaque année au mois de juin.	Le budget de subvention total est de CHF 63'000.- par année. Une partie de cette somme sera consacrée pour financer d'une manière plus importante le club qui respecte ces valeurs.	Cotisation des clubs	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Le comité approuve grandement cette mesure, originale et constructive, et observera sa mise en place et son développement au cours des prochaines années. La fréquentation va-t-elle augmenter? Quelle sera la réaction des clubs? Potentielle bonne pratique à partager. Mesure validée

Activité physique gratuite pour toute la population	a) Urban Training: 2015	Urban Training: encadrement hebdomadaire pendant la période estivale en utilisant le mobilier urbain, sur inscription.	Urban Training:	Urban Training: de mai à septembre	Urban Training et Gympousette	Les salles de Sport de l'Union sont mises à disposition gratuitement	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
	b) Gympousette: 2022	Gympousette: permettre aux jeunes parents de faire du sport avec leurs enfants durant toute l'année, favoriser les échanges et rencontres entre nouveaux parents à travers le sport, encourager et encadrer la remise en forme après la grossesse en passant un moment avec bébé. Les dimanches dès 10h00. 10 séances par année de mai à octobre.	Toute la population par groupe de 20 personnes par semaine	Gympousette: de mai à octobre	CHF 3'000.- /an	ainsi que le Centre de loisirs pour la boxe		
	c) Boxe: depuis 2021. d) Basketball, capoeira, foot en salle: depuis 2017.		Gympousette: moyenne de 15 personnes par séance	Capoeira tous les mercredis (sauf les vacances scolaires)	Boxe: animateur de la commune de Prilly			
			Capoeira: moyenne de 15 personnes par séance	Boxe tous les jeudis en fin d'après-midi (sauf les vacances scolaires)	Les autres activités: ressources humaines et matériel			

				Basketball- tous les mercredis (sauf les vacances scolaires)				
Ouverture des salles de sport le dimanche	On se bouge même le dimanche: depuis 2018, ouverture de salles de sport pour les familles le dimanche après-midi pendant la période hivernale	Ouverture de 3 salles de sport et du mur de grimpe par des moniteurs qui encadrent les enfants de 4 à 16 ans les dimanches après-midi. Développement de l'activité physique par un encadrement de qualité.	Tout public: jusqu'à environ 90 personnes par ouverture	De novembre à mars, chaque année	Budget CHF 8'000- par année	Gratuit	Lucien Avvanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée

3. Famille et solidarité

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Famille et solidarité ». Il s'agit de mesures sociales, cherchant à renforcer les compétences favorables à la santé des familles ou faisant référence à une étape de la vie particulière (petite enfance, grossesse, parentalité, retraite, etc.). Cette catégorie comprend également les prestations délivrées au domicile ou relatives à la sphère privée. Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Distributeurs hygiéniques	2021, pose de 4 distributeurs hygiéniques	Lutte contre la précarité menstruelle. Pose de 4 distributeurs hygiéniques dans les deux lieux principaux d'accueil de jour pour les adolescentes que sont Carrefour Sud et l'After School et 2 distributeurs dans les WC de l'école à la montagne.	Toutes les filles fréquentant les lieux d'accueil => 30 personnes environ	Toute l'année	CHF 3'000.- la première année et ensuite CHF 500.- par année.	Gratuit		Mesure validée
Subvention de paniers de légumes pour les personnes à bas revenu	2023	Après une concertation entre plusieurs services (énergie et environnement, service social, etc.) la Ville a mis sur pied une subvention pour l'achat paniers de légumes issus de l'agriculture de proximité à hauteur de 400.- année pour les personnes à bas revenu. Le but: permettre à des personnes à bas revenu de bénéficier d'aliments sains et de proximité	Personnes détenant une carte culture de Caritas Vaud.	Mesure permanente	400.- annuels par personne faisant appel à la prestation	Coût des paniers de légumes après déduction de la subvention communale	Colin Jequier, chef de Service Energie & Environnement Tél. 021 622 73 54	Aux yeux du comité, il s'agit d'une mesure insolite et intéressante, dont l'implémentation est à suivre lors des étapes ultérieures. Mesure validée

Soutien aux personnes au bénéfice de Prestations Complémentaires (PC) AI ou AVS.	2018	Pour les personnes au bénéfice de Prestations complémentaires à l'AVS ou à l'AI, soutien en plus des prestations complémentaires: pour les sacs poubelles (maximum CHF 50.- par année, CHF 70.- en cas de présentation de certificat médical) Autres aides: au demi-tarif / Médicaments et soins hors liste/ Lunettes médicales/ appareils auditifs/ Podologue/ décompte chauffage	Tous les habitants et habitantes au bénéfice de prestations complémentaires AVS ou AI. L'agence d'assurances sociales envoie une lettre aux personnes afin de les informer de l'aide de la commune de Prilly	Toute l'année	Sacs poubelle: CHF 50.- par année, 70.- en cas de présentation d'un certificat médical Pour les autres aides, participation de CHF 500.- par année pour les personnes seules et CHF 800.- pour les familles	Guichet des Affaires sociales	Adriano Cappellano Responsable - Aide sociale communale 021 622 75 10	Mesure validée
Participation à la plateforme cantonale pour jeunes en rupture sévère	Plateforme cantonale zéro-seuil d'accès: 2020 Projet pilote coordonné par le canton avec la participation du Service Jeunesse et du CSR	Plateforme cantonale zéro-seuil d'accès: Accompagner des jeunes en situation de rupture sévère à faire des démarches avec le CSR (Centre Social Régional)	Projet pilote entre les communes de l'Ouest lausannois (2 jeunes de Prilly), reconduit pour 2 ans et étendu à la commune de Lausanne en 2023	Projet pilote qui terminera en 2024	Un travailleur social (TSP) pour le suivi de jeunes et participation aux séances du groupe de travail Participation au comité de pilotage Municipale et chef de Service	EPT env. 10%	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée

	(Centre Social Régional) de Prilly							
Soutien financier aux structures d'aides aux personnes démunies	Budget créé depuis plusieurs années	Association quart-monde https://afqm.ch Caritas Vaud https://www.caritas-vaud.ch	Prestations ouvertes aux habitant.e.s de Prilly, jeunes et adultes	Sur demande des associations et traitée par le/la municipale concerné-e	Entre CHF 4'000.- et 4'500.- par année pour chaque association, budget qui ne fait pas partie de la facture sociale	Prestation doit être ouverte aux personnes de Prilly	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Intégration de personnes migrantes et prévention des maladies non transmissibles via l'alimentation	Mai 2023	Plusieurs ateliers d'information et de sensibilisation à la promotion de la santé seront proposés dans la Grande salle au centre de la ville de Prilly. Ces ateliers ont comme objectif de sensibiliser les familles, y compris les enfants, à l'alimentation et ainsi de prévenir des maladies non transmissibles, telles que le diabète, l'obésité ou les affections cardiovasculaires. Des agent.e.s de santé, trait d'union entre la santé et les communautés, interviendront dans les ateliers. https://agentsante.ch/ Intégration des mamans de jour dans le comité d'organisation. Ces ateliers font partie du projet « Menus métissés », proposé par la Commission d'intégration Suisses Immigrés (CISIP) organisé autour de la journée mondiale de la diversité. La population est invitée à découvrir les différentes cultures qui cohabitent dans leur cité en goûtant dans les restaurants locaux des menus préparés par des habitant.es de diverses cultures dans	Env. 50 personnes Public cible spécifique : famille migrante, mais toute personne sera bienvenue	Première édition en 2023. Selon le résultat, la thématique santé et alimentation pourrait être reconduite tous les deux ans. Des ateliers en lien avec d'autres thématiques seront mis en place	Mis en place par la déléguée à l'intégration avec la collaboration des membres bénévoles de la Commission d'Intégration Suisses Immigrés et une aide financière du Canton de Vaud (Programme cantonal d'intégration).	Gratuit	Anna Andreiuolo, Déléguée à l'intégration et à la culture - Finance, culture et intégration 021 622 74 40	Mesure validée

		l'objectif de faire goûter les saveurs de leurs régions d'origine. En fin de semaine, les ateliers de sensibilisation permettront aussi de clore le projet et remercier les habitant.es et les cuisinier.ères qui ont participé au projet.						
Cours de préparation à la retraite	2013	Offrir aux futur.e.s retraité.e.s de la commune la possibilité de se préparer à la retraite en suivant une formation auprès de Avant'Age, structure de ProSenectute	Les personnes arrivant à 1 an de l'âge de la retraite + celles désirant prendre une retraite anticipée. Les cours sont pris en charge par l'employeur, à hauteur de CHF 520.-. Le conjoint peut participer, mais à charge personnelle.	Permanente	Coût de la formation prise en charge par la commune => 520 par personne	- La mesure est offerte aux futur.e.s retraité.e.s de la commune, entre 2 et 5 participant.e.s selon les années	Cheffe de Service RH, Annick Pittet, 021 622 75 30	Mesure validée

4. Ecole

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « École ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées à l'école. Elles cherchent à renforcer les compétences des élèves ou des enseignant-e-s en matière de santé ou à amener un changement structurel au sein de l'établissement (réaménagement de la cour de récréation, engagement de la direction, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Patrouilleurs scolaires	Sensibiliser les élèves à mettre en pratique les règles de circulation.	Veille durant les heures d'entrées et de sorties de classe à la sécurité des élèves sur le chemin de l'école en protégeant ces derniers contre les dangers de la circulation et facilitant et sécurisant la traversée de la chaussée.	Toute la population Entre le Collège Centre et l'administration communale	Année scolaire	Engagement, formation et suivi des patrouilleuses et patrouilleurs scolaires. La formation est assurée en collaboration avec le responsable de la sécurité routière de la Polouest. Ils sont rémunérés CHF 26,80 + droit aux vacances.	gratuit	Cheffe de Service RH, Annick Pittet, 021 622 75 30	Mesure validée
Mesures visant à prévenir l'exclusion sociale et/ou professionnelle		Actions de prévention sociale coordonnées avec les directeurs des écoles pour les classes de la 7 à la 11ème année	Ensemble des élèves de la 7ème à la	Toute l'année, fréquence entre une et	Salaire des personnes du Service Jeunesse et prise en compte de leurs intervention	gratuit	Lucien Avanzino, chef de Service de la	L'implication constante du travail social de proximité auprès des écoles constitue une plus-value. Le comité recommande d'étendre la

en collaboration avec le réseau de l'école		a) Les travailleuses et travailleurs sociaux de proximité (TSP) se présentent et expliquent leur rôle dans les salles de classes. Le but: créer un premier lien avec les élèves, leur permettre d'identifier les TSP et de connaître les animations du Service jeunesse. b) En collaboration avec des enseignants, les personnes du Service Jeunesse accueillent des classes dans leurs locaux afin que les élèves puissent comprendre et utiliser les lieux d'accueils et socialisants du Service. Les jeunes peuvent ainsi être intégrés dans des animations organisées par le Service, et côtoyer d'autres jeunes. c) Les TSP participent aux réunions du réseau scolaire afin d'intervenir, si nécessaire, auprès de jeunes ou de leur famille. L'objectif est de favoriser à l'accès à des aides ponctuelles qu'offre le Service Jeunesse (par ex. exprimer des difficultés vécues dans le cadre familial), ou des suivis spécifiques dans la durée (par ex. recherche d'une place de stage ou d'apprentissage).	11ème année scolaire	trois fois par année pour chaque action	spécifiques dans la construction de l'horaire		Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	démarche aux élèves plus jeunes. Il recommande également une coordination approfondie avec l'unité PSPS (Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) présente dans les écoles. Mesure validée
Camps de vacances et école à la montagne	Proposer aux enfants entre 7 et 13 ans des camps à la semaine durant les vacances	Les animateurs de notre école à la montagne proposent des activités vacances sous forme de camp à la semaine; -Une grande colo de 12 jours en juillet -Deux fois une semaine, en août et en octobre. Sur inscription	4 colonies de vacances de 45 places dont une au printemps, deux en été et une en automne	Chaque année	La commune finance 2/3 du coût des journées. Ceci comprend deux animateurs formés, des 4 moniteurs, un cuisinier professionnel et un concierge. Plus les frais de nourritures, de	Pour 5 jours de camp coût aux parents CHF 170.- puis dégressif en cas de deuxième enfant	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée

	d'été et d'automne.				déplacements, d'animations...			
--	------------------------	--	--	--	----------------------------------	--	--	--

5. Santé au travail

Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Santé au travail ». Il s'agit de mesures de promotion de la santé ou de prévention déployées au sein d'une ou plusieurs entreprises. Elles cherchent à renforcer les compétences des employé-e-s ou de la direction en matière de santé ou à amener un changement structurel dans les entreprises (engagement de la direction, installation de douches, amélioration du climat, etc.). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Brève description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Gymnastique à la voirie	2017	a) Gymnastique matinale à la voirie : concept autogéré après une phase d'accompagnement par des professionnel.le.s. de la SUVA	Mesure actuellement spécifique au Service des travaux. Discussions en cours pour étendre la mesure au Service domaines et bâtiments	Mesure permanente . Exercices constamment étoffés (exercices sur l'équilibre, conseils sur l'ergonomie , etc.)	Temps de travail offert, prise en charge de la première phase d'accompagnement	Gratuit, sur le temps de travail	Cheffe de Service RH, Annick Pittet, 021 622 75 30	Remarque du comité: s'agit là d'une mesure originale et présentant une plus-value directe en termes de bénéfices pour la santé des employé.es, à étendre à d'autres services. Mesure validée
Suivi des absences et retours au travail	2013	Suivi individuel des personnes absentes pour raisons de maladie, accident ou maternité, contact en vue d'un retour au travail, accompagnement (détection précoce et ergonomie de la place de travail en vue du	Ensemble du personnel	Permanente	Très variable, depuis le Covid plus d'un 20% consacré à la gestion des cas, mais ça s'atténue. Dans des périodes ordinaires,	Variable également, environ 20 personnes par an	Cheffe de Service RH, Annick Pittet, 021 622 75 30	Le comité salue cette mesure. Ce type d'accompagnement, peu fréquent, s'avère réellement pertinent pour les employé.es .

		retour, entretien et suivi de réintégration au poste, etc.).			c'est à raison d'environ 16-20 heures par mois			Mesure validée
Soutien à la mobilité active pour les employé.e.s de la commune	2013	Favoriser la mobilité douce ou les transports en commun => a) Versement d'une écoprime lorsque les transports en commun ou mobilité douce sont favorisés. b) Location de vélos Publibike, la commune paie l'abonnement aux employé.e.s c) Actions pour les employé.e.s de la Ville liées à des événements comme la semaine de promotion du vélo, l'événement de mobilité douce Cap sur l'ouest etc..	Ensemble du personnel de la commune	Permanente	a) 360.- écoprime annuelle pour les personnes favorisant la mobilité douce ou les transports en commun => env. 18'000 annuel b) Prise en charge des 30.- annuels par employé.e pour l'abonnement de location de vélos	Coût des abonnements de transport public	Cheffe de Service RH, Annick Pittet, 021 622 75 30	Mesure validée
Soutien à l'employabilité		Soutien professionnel des habitant.e.s de Prilly et de l'Ouest lausannois a) Permanence emploi, Renens b) Bio plus, une mesure à temps partiel ouverte aux 15-25 ans et destinée à les accompagner dans la construction de leur projet professionnel.	a) Habitant.es de l'Ouest lausannois, dont Prilly b) Jeunes personnes au chômage de l'Ouest lausannois	Permanente	a) 3'000.- par année, aide de la Ville de Prilly b) 20'000.- par année pour Prilly	Gratuit	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Défibrillateurs en libre accès Cours 1er secours, cours SUVA	En 2021, mise à disposition de	Avec cette mesure, l'accès à un défibrillateur a été renforcé à Prilly; il y a au total 5 appareils 24/24 et 7/7 sur le territoire prilliéran. Trois sont pour la ville, un à la police et	L'ensemble du personnel de la Ville et la population	Mesure permanente , avec 1 jour de	La ville a pris en charge l'entier des coûts du déploiement et a offert un cours à toute	Gratuit	Michel Gonin, chargé de sécurité	

	défiibrillateurs pour les employé-e-s de la ville et corollairement les habitant-e-s	un dernier au CAB. Le dernier appareil de Prilly est basé à la grande salle le soir et les week-ends et sur un véhicule volant en journée la semaine. Cours 1er secours en entreprise niveau 1, afin de pouvoir réagir de manière correcte lors d'une urgence. Objectif: offrir aux collaboratrices et collaborateurs la sécurité dans l'entreprise afin que chacun-e sache réagir de manière correcte en cas d'urgence et répondre aux obligations légales. Indirectement la population bénéficie de ces connaissances.	; pour une couverture globale des employés, un appareil sera installé à Plan Seppey en 2022. 6 + 12 = 18 personnes en 2021, pour 180 employés communaux réparti sur plusieurs sites aux activités très diverses, enfances, jeunesse, voirie, espaces verts, école, école à la montagne, administration.	formation continue tous les 2 ans à la suite de la formation de base. Il est aussi possible d'augmenter le niveau de connaissance en passant au niveau 2	personne souhaitant être formée à l'usage d'un défibrillateur.			Mesure validée
--	---	---	--	---	---	--	--	-----------------------

6. Espaces publics

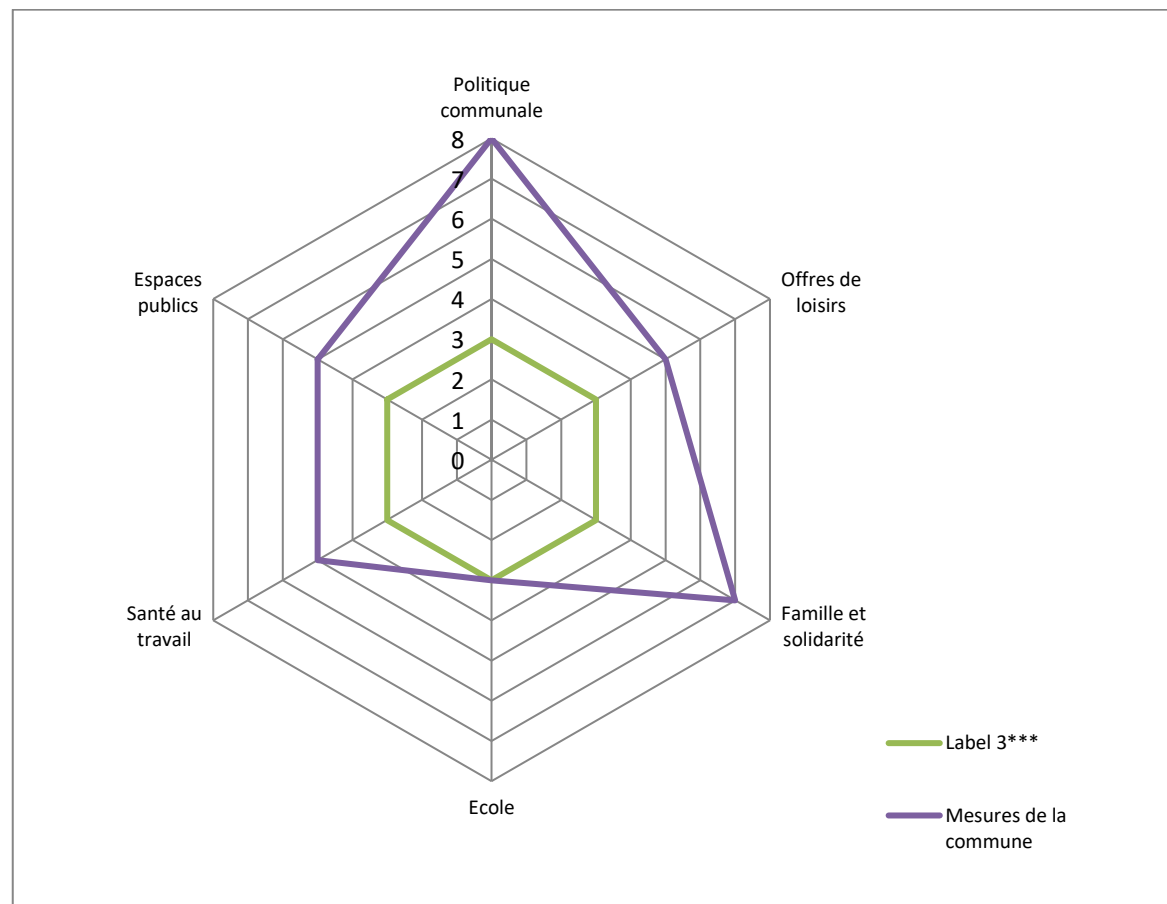
Les mesures ci-dessous, mises en œuvre ou soutenues par la Commune, font partie du domaine « Espaces publics ». Il s'agit de mesures qui visent à réduire les influences physiques et chimiques nocives (bruit, fumée), à maintenir ou améliorer les ressources naturelles (eau, air, forêt) ou à créer des installations favorables à la santé sur le territoire communal (pistes cyclables, parcours balisés, places de jeux ou de sport). Des exemples de bonnes pratiques figurent dans le répertoire de mesures en ligne.

Mesure	Origine	Description	Envergure	Régularité	Soutien de la Commune	Accessibilité	Contact	Validation
<i>Nom de la mesure</i>	<i>Année de mise en œuvre et but recherché</i>	<i>Breve description de la mesure</i>	<i>Nombre de personnes ou groupe de population atteints</i>	<i>Fréquence de la mesure</i>	<i>Soutien financier, matériel ou en personnel</i>	<i>Coûts de la mesure pour les bénéficiaires</i>	<i>Personne ou organisme de contact (nom, téléphone, mail)</i>	<i>Champ rempli par la coordination du label</i>
Soutien à la mobilité active et à la durabilité	a) A partir de 2015, promouvoir une mobilité active, sans émission de GES (gaz à effets de serre) b) 2018	a) Infrastructures de stationnement vélos, mesures visant à accroître la sécurité des cyclistes, faciliter l'usage du vélo et offrir de meilleures conditions pour la circulation comme pour le stationnement. b) Soutien à l'association 1008 ensemble, active dans la durabilité. Une association qui vise à améliorer le cadre de vie de la population, en promouvant le vivre ensemble et un développement durable. Elle a pour objectif de mettre en place des projets communautaires dans la commune et de collaborer avec les associations déjà existantes.	Toute la population	Pérenne	a) Financement par le budget communal, ou par voie de préavis. CHF 182'000.-, pour le stationnement vélo, préavis déposé 2023 b) Un soutien de 10'000.- à la création, une subvention pour un biotope humide. Usage gratuit d'un terrain communal de 400 m2	Gratuit	Colin Jequier, chef de Service Energie & Environnement Tél. 021 622 73 54	Mesure validée
Femmes et espace public	Projet participatif démarré en	Projet de réflexion autour de la place des femmes dans l'espace public. Elles constituent une forme de travail préparatoire visant à recueillir les témoignages de femmes de tous horizons sur leur utilisation de l'espace public et	Un maximum de femmes habitant la commune	Projet qui a le but d'être mené durant	Un taux de 20% EPT durant 12 mois pour "lancer" le projet, puis un suivi est prévu	Gratuit	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et	

	octobre 2022. Suite à la mesure participative, un préavis au conseil communal sera présenté en avril 2023 afin de pérenniser cet axe de travail	d'identifier les éventuelles problématiques. Sur la base des éléments recueillis lors de cette enquête, plusieurs marches exploratoires seront organisées sur le territoire communal. L'ensemble de ce travail permettra à terme d'aboutir à des propositions d'améliorations concrètes pour l'espace public prilliéran (comme faciliter l'accessibilité des infrastructures sportives aux filles et aux femmes. Il y aura au printemps 2023 un tournoi de foot réservé aux filles)		plusieurs années			du sport-021 622 73 35	Mesure validée
Skatepark/terrains multisport	2022	Skate Park pour les planches à roulettes et rollers Terrains multisports mis à disposition de la population.	Skate Park: surtout utilisé le week-end. La fréquentation est aléatoire. Il peut y avoir 3 personnes comme une vingtaine.	Un suivi régulier est fait par les Services de la Commune concernés	Skate Park: financement de l'entretien et de la sécurité par la commune, et présence ponctuelle d'un travailleur social de proximité Terrains multisports: financement communal et entretien. Le Service Jeunesse organise des tournois de foot pour	Gratuit pour les infrastructures	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport-021 622 73 35	Remarque de la coordination: envisager une démarche participative avec la population autour de la fréquentation du skatepark, en intégrant les filles également. Cette réflexion fait-elle partie de l'enquête "Femmes et espaces publics"? Mesure validée

					les jeunes, garçons et filles.			
Zones 20 ou 30		Urbanisme: Tous les chemins/routes du domaine public communal sont en zone 30 ou 20, (mis à part : le Ch. Des Planches et Les Métiers) 2022: mise à l'enquête publique la demande de zone 30 de nuit (de 22h à 6h) pour les routes transversales (cantonales-communales) . Mise en service fin 2023 ou courant 2024.	Projet qui touche toutes les rues, uniquement quelques chemins privés qui ne sont pas en zone 30 (ex. Ch. des Baumettes)	Pérenne	Urbanisme Zone 20/30 EPT charge du Service des travaux.	Gratuit pour les infrastructures	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée
Concept places de jeux intergénérationnelles et participatives	2022	Groupe de travail interservices de la commune sur la rénovation des places de jeux avec des démarches participatives (dernière réalisée en septembre 2022). Avec un concept (validé par la municipalité) de créer des places de jeux intergénérationnelles, non genrées et en prenant en compte l'avis des personnes des quartiers concernés. Ce thème fait partie du programme de législature	5 services de la commune concernés: Enfance, Jeunesse, Urbanisme, Travaux, Bâtiments	4 à 5 séances par année. Conceptualisation, et rédaction des préavis	Investissement pour rénovation des places de jeux de CHF 100'000.- par année	Mesure participative par quartier	Lucien Avanzino, chef de Service de la Jeunesse et du sport- 021 622 73 35	Mesure validée

En un graphique, voici le bilan des actions existantes à Prilly.



Les pages qui suivent synthétisent les points forts et les perspectives d'amélioration, basées sur votre bilan.

Points forts

Mesures structurelles de promotion de la santé et de la qualité de vie approfondies	Dans ses actions en faveur de la promotion de la santé, la commune propose plusieurs axes particulièrement approfondis, notamment dans les domaines « politique communale » et « espaces publics ». Dans chacun de ces deux domaines, la Ville de Prilly développe des mesures dites « structurelles », qui peuvent avoir un impact particulièrement durable sur la santé des habitantes et des habitants. La stratégie « Espaces de jeux », inscrite dans le plan de législature et réunissant un groupe de travail interservices, constitue une telle mesure, de même que le projet « Femmes et espaces publics », ou encore le Plan climat. Ces mesures témoignent d'une vision globale de la part de la commune. Parce qu'elles changent les conditions-cadre dans lesquelles la population évolue, ce type de mesures peuvent encourager des comportements favorables à la santé sur le long terme.
Soutien à l'activité physique	La commune développe plusieurs mesures fournies et originales dans ce domaine. Parmi celles-ci, la pondération dans le calcul de la subvention aux clubs sportifs en fonction de critères de mixité et d'inclusion. Cette mesure vise à encourager le développement du sport non compétitif, avec une proportion équitable d'hommes et de femmes, des actions promouvant le sport inclusif, etc. Elle peut permettre à un vaste public d'accéder à une activité physique, y compris des populations plus éloignées de la participation sociale. Elle présente de potentielles retombées positives en matière de santé pour un vaste public-cible.
Soutien aux populations vulnérables	La justice sociale et l'équité en santé constituent les fondements de la promotion de la santé. L'intégration et le soutien social sont des déterminants sociaux impactant fortement la santé. A cet égard, la Ville de Prilly fait preuve d'un fort engagement auprès des populations dites vulnérables, leur apportant un soin particulier. Des mesures telles que la commission intégration et culture, l'aide individuelle au logement étendue à des personnes seules ou sans enfants, la participation au projet cantonal zéro seuil d'accès ou encore la subvention de paniers de légumes pour les personnes à bas revenus s'avèrent prometteuses, abordant plusieurs aspects de la promotion de la santé : alimentation, santé mentale, inégalités sociales et territoriales de la santé, etc.

Engagement en faveur de la jeunesse	La commune est très engagée dans les diverses activités visant à améliorer la qualité de vie de ses jeunes habitant.es. Le déploiement approfondi du travail social de proximité, le soutien communal aux projets émanant des jeunes à travers un fonds spécial, les diverses offres encadrées d'activité physique, constituent autant de points forts de cette politique.
Participation citoyenne	La participation communautaire est au cœur de la promotion de la santé (Charte d'Ottawa, 1986). A ce titre, la consultation élargie de la population dans plusieurs projets d'envergure constitue une dynamique très positive au sein de la commune de Prilly. Les processus participatifs dans le cadre du plan climat, du concept places de jeux, prévoyant une consultation élargie, mixte, intergénérationnelle, ou encore le sondage des attentes des jeunes pour le projet de pondération dans le financement des clubs sportifs, constituent une bonne pratique. Ces démarches permettent de cerner les besoins de la population avec acuité, augmentant le potentiel d'efficacité et d'adhésion aux mesures de promotion de la santé.

Perspectives d'amélioration : pistes d'actions par domaine

Politique communale	- Politique jeunesse : cette politique communale, qui donne lieu à diverses actions de terrain indépendantes, pourrait être articulée dans un document-cadre. Un tel document peut constituer un outil de pilotage évolutif de la politique publique en question, et améliorer la coordination entre divers projets et instances actifs dans le domaine. Un tel gain de cohérence peut avoir un impact d'autant plus fort sur la qualité de vie des bénéficiaires, soit les jeunes habitant.es de la commune. - Plan climat : quelles mesures seront-elles directement en lien avec la santé et comment les faire évoluer ? Il s'agit là d'un aspect à observer dans le cadre du suivi intervenant après la labellisation
Offres de loisirs	- Salles ouvertes le dimanche : les enfants peuvent être une force de proposition dans les activités qu'ils et elles souhaitent pratiquer. Par ailleurs, dans le cadre de cette mesure, un « café-discussion » pour les parents pourrait être proposé - Poursuivre l'encouragement des sports et activités physiques ouvertes à toutes et tous, en termes d'accessibilité ou de variété (pour les familles défavorisées, les personnes en surpoids ou en situation de handicap, ...), notamment dans le cadre de la pondération des subventions aux clubs et autres mesures.
Famille et solidarité	- A suivre, l'intégration à la plateforme cantonale pour jeunes en rupture sévère. Une évaluation intermédiaire de cette mesure est-elle prévue ? S'agit-il, à terme, d'ancrer ce projet au sein de la commune ? - Renforcer les axes et mesures prenant en compte les phases de vie spécifiques suivantes : 1000 premiers jours de vie et parentalité, adolescence, passage à la retraite.
Ecole	- La collaboration plus étroite avec l'unité PSPS dans les écoles devrait être de mise au cours des prochaines années. Il s'agit là d'un axe prioritaire dans le domaine « école » du label. Le Service de la jeunesse et des sports propose des initiatives intéressantes, en lien avec le travail social de proximité notamment. La coordination de ces actions avec l'unité PSPS, qui dispose de compétences spécifiques et d'un ancrage dans les écoles, peut démultiplier la portée des mesures de promotion de la santé dans ce contexte. - L'implication du travail social de proximité mériterait d'être étendue aux élèves plus jeunes, en collaboration avec l'Unité PSPS. - La création d'une bibliothèque scolaire

Santé au travail	• Dans le domaine de la santé du travail, la commune déploie plusieurs mesures particulièrement pertinentes, dont la gymnastique à la voirie. Le développement et l'étendue de cette mesure à d'autres services, envisagés par la commune, est à encourager • Une évaluation de ces mesures pourrait être envisagée, de même qu'un sondage des besoins auprès des populations concernées, de manière à cibler les besoins de manière plus précise encore.
Espaces publics	• Le skatepark, de même que les terrains multisport, semblant afficher une fréquentation irrégulière, la commune pourrait envisager une démarche participative avec la population autour de ces lieux, en veillant à intégrer divers publics, notamment les filles et les habitantes et habitants de tous les âges. Si tel n'est pas le cas, ces espaces pourraient être abordés dans le projet « Femmes et espaces publics » • Les espaces publics pourraient être pensés en réseau, de manière à proposer un espace vert à proximité de chacun.e • Le concept intersectoriel guidant la rénovation des places de jeux pourrait étendu aux cours de récréation • Développer une approche systématique pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap

Perspectives d'amélioration : pistes d'actions transversales

Très active dans le domaine de la promotion de la santé, la Commune de Prilly pourrait encore approfondir son action en développant de nouvelles mesures dans les axes les moins dotés, principalement le domaine « Ecole ». Par ailleurs, certaines thématiques pourraient être renforcées de manière transversale dans les différents domaines avec, en priorité, des actions visant à ancrer la « santé dans toutes les politiques », ou encore des mesures coordonnées en lien avec le vivre-ensemble et la santé mentale. La prévention du tabagisme et d'autres formes d'addiction pourrait également être renforcée :

- Créer un groupe de travail intersectoriel et permanent dédié à la promotion de la santé, sur le modèle du groupe travaillant sur le concept « Espaces de jeux »
- L'articulation avec le projet « Enrichir la vie de quartiers par et pour les habitant.es », inspirée de la démarche « Cause commune », qui revêt une envergure et une pertinence particulières pour de futures actions de promotion de la santé et de la qualité de vie à Prilly.
- Le développement des axes tabac, alcool et autres comportements à risque, par exemple dans les domaines de promotion de la santé au travail, ou encore en intégrant cet aspect dans la stratégie « Espaces de jeux ».

Unisanté : conseil et accompagnement pour la promotion de la santé et la prévention dans les communes vaudoises

Afin de poursuivre la mise en œuvre des mesures de promotion de la santé et de prévention, en améliorant les mesures existantes ou via de nouvelles interventions, Unisanté se tient à disposition pour un soutien, une expertise et un accompagnement dans vos projets existants ou à venir, et pour faire le lien avec d'autres experts de la promotion de la santé et la prévention. Pour plus d'informations, Unité Interventions Communautaires : communes@unisante.ch

Le site internet du label « Commune en santé » (<https://labelcommunesante.ch>) constitue une source d'inspiration, car il est possible d'y trouver beaucoup de mesures. Le répertoire de mesures permet une recherche par mots-clés, public cibles, ou thématiques (sous l'onglet *Mesures, Répertoire de mesures*).

Le site internet du projet « Environnements favorables à la santé » (www.environnements-sante.ch) contient un répertoire de mesures en ligne, lequel détaille une cinquantaine de mesures structurelles rédigées par Unisanté, en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme, et avec le soutien d'une trentaine d'experts de différents domaines.

ANNEXE 16

Tableau des relevés de température, CVE les Sorbiers

Température des salles Trotteurs

Date	Heure	Salle à manger	Salle de sieste	#temp. extérieur
29/11/23		20°	19,5°	
30/11	14h	19,7°	17,5°	
04/12	14h	20°	17,7°	
6/12	10h	19,8	17,3°	
08/12	7h10	19°	17,2°	
09/01/24	8h45	18,5°	15,8°	
10/01	12h	18°	16°	
12/01	7h	18,4	16,1	
18/01	7h	17,8	16,7	
19.01	7h	17.6°	15.6°	
22/01	15h	19,3	17,8	7°
23/01	8h	18°	16,9°	4°
24/01	7h30	18.3°	17°	5°
25/01	11h	20°	19°	10°
* 26/01	7h	19.1°	18.3	
29/01	7h45	18,4°	17,3°	3
31.01	8:30	18.4°	17.7°	
1.02	9h30	18,6°	17,7	4
02.02	9h00	19°	18°	
05.02	7h30	18.5°	18.2	
07.02	11h30	19,3°	18,8	7°
08.02	07h00	18°	17,5	7°
16.02	7h00	18.5°	18.2°	
20.02	9h	19.2	18.6	5
22.02	7h	19°	18,5	6
13.03	17h50	21	22,3	13°
15.03	4 7h00	18.9°	18.9°	
18.03	11h50	20.1	19.8	

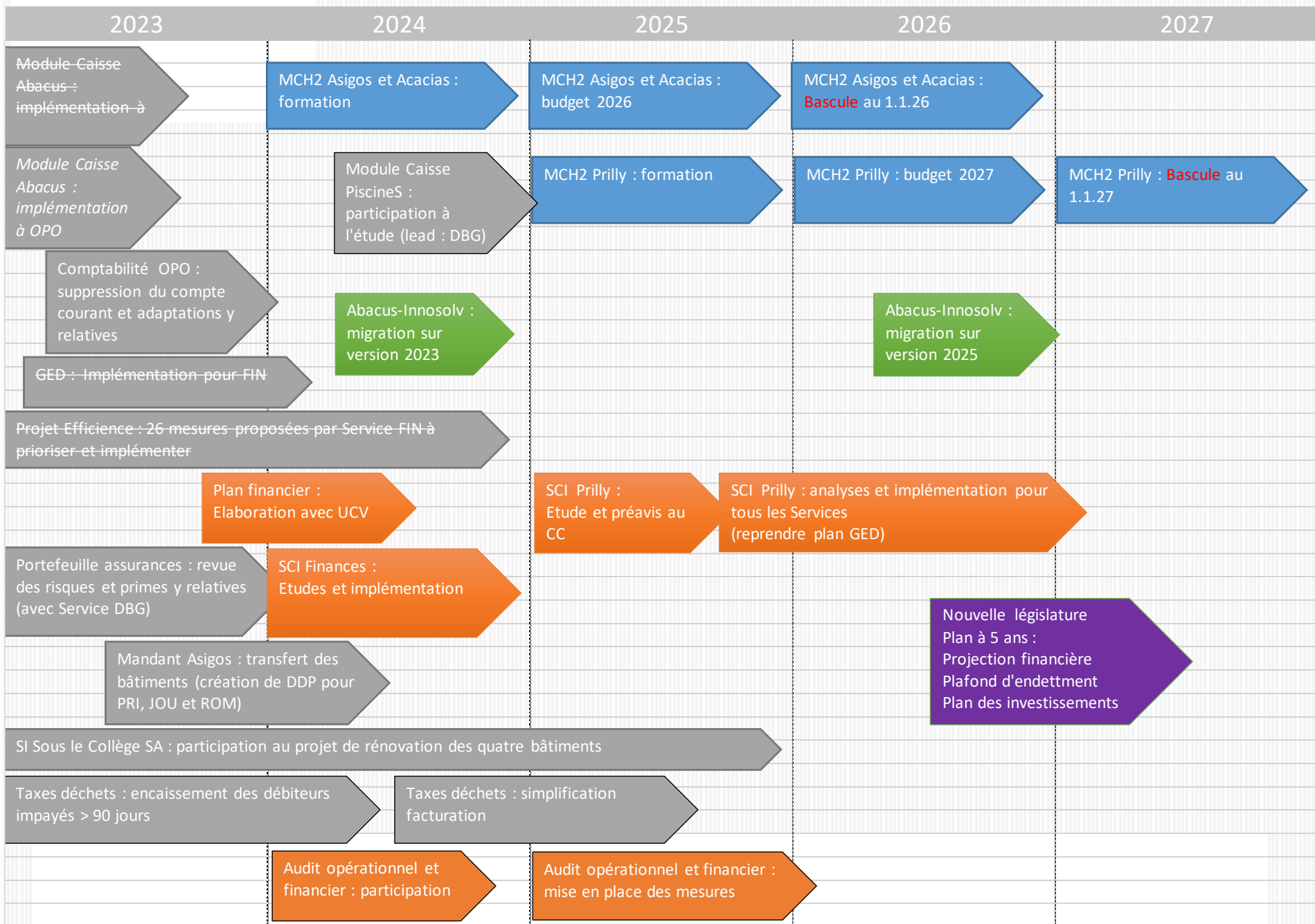
* Reparation de la porte salle de sieste.

ANNEXE 17

Planification des projets du service des finances

Service Finances

Projets à 5 ans



Focus : Taxes déchets (facturation)

Poste débiteurs au bilan			
Créances échues depuis plus de 90 jours (c. 9115.000)	31.12.2022	31.12.2023	Ecart
Total en CHF (chiffres arrondis)	905 100	80 100	-825 000
Nbre de cas	2 509	337	-2 172
<i>Les taxes d'équipement communautaire, frappées d'opposition, ont été exclues de ce tableau</i>			
Charges et revenus (chiffres arrondis)		31.12.2023	
Défalcations-remises		-21 600	
Frais de contentieux		-48 300	
Récupération frais contentieux		14 800	
Récupération créances antérieures		33 200	

Taxe déchets (fixe) : problématique

- 11'000 factures : établir, imprimer, mettre sous pli, envoyer
(PP et PM)
- Montant facturé : environ CHF 620'000.—
- Problème : gestion des exonérations, soit
 - 438 extournes manuelles (étudiants, apprentis, PC familles)
 - 771 exonérés d'office (PC AVS)
- Problème : environ 500 e-mails et les passages au guichet

Taxes déchets : problématique

- Problème : courrier reçu en retour : 171 cas (recherches chronophages)
- Problème : gestion des impayés (1^{er} et 2^{ème} rappel, mise en poursuites)

Taxes déchets : solutions

- ?
- ?

Taxes déchets : conclusions

- Effort disproportionné entre le montant encaissé et le travail généré
- Proche de la rupture avec la population défavorisée

Focus projet no 2

- Selon votre choix

Volumes traités

Nombre d'opérations	2023		2022		2021
	Asigos	Prilly	Asigos	Prilly	Prilly
Créanciers, factures reçues	1 532	6 586	579	6 574	6 364
Débiteurs, factures émises	252	19 637	70	18 866	16 541
Caisses-Poste-Banque	1 193	5 797	397	6 410	6 529
Journal des écritures	3 584	58 923	1 345	49 089	45 469

ANNEXE 18

**Sommes dépensées pour les préavis
16-2021 et 04-2022**

Mail du 20 mars 2024, 10:01, de D. Marin – services des Travaux

Bonjour,

Comme demandé, voici les situations financières des deux préavis :

Préavis 16-2021

Crédit voté	300 000.00
-------------	------------

Situation au 31.12.2023	260 000.00
-------------------------	------------

Solde à faire :	Haies périphériques, aménagement jardin du souvenir et cheminements, le crédit total sera respecté
-----------------	---

Préavis 04-2022

Crédit voté	435 000.00
-------------	------------

Situation au 31.12.2023	369 000.00
-------------------------	------------

Etudes et analyses	4 000.00
--------------------	----------

Vallombreuse	105 000.00
--------------	------------

Cure	190 000.00
------	------------

Sentier de Corminjoz	70 000.00
----------------------	-----------

Solde à faire :	Solde d'aménagement du sentier de Corminjoz, le crédit total sera respecté
-----------------	---